

CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE



OBSERVATOIRE DE LA DÉLINQUANCE ET DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES 2021

C.L.S.P.D. RENNES – 6 juillet 2022

AVANT-PROPOS

À l'occasion de l'assemblée plénière du 6 Juillet 2022 du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), nous présentons ici le rapport annuel de L'Observatoire de la Délinquance et des Violences Sexistes et Sexuelles portant sur l'année 2021.

La mise à disposition des données relative à la délinquance s'inscrit dans le cadre partenarial du CLSPD, pour lequel L'APRAS réalise des travaux d'observation depuis son origine. L'accès à ces données en dehors du cadre ministériel est le fruit du partenariat local et d'habitudes de travail exceptionnelles.

Comme chaque année, il faut se rappeler la singularité de ces données : sont donnés à voir ici les faits dits «constatés», ceux qui ont fait l'objet d'un dépôt de plainte ou d'un relevé par les forces de l'ordre.

Les catégories de faits (vols, violence, destructions-dégradations...) qui figurent dans ce travail, se distinguent des agrégats ministériels. Ce sont les grandes catégories qui ont été arbitrées depuis la mise en place des travaux d'observation de la délinquance à ce niveau local.

Chaque année, ce travail nous rappelle, sur plusieurs exemples, la nécessité d'un regard subtil sur ces données : on peut avoir une baisse sur une catégorie mais à l'interne de celle-ci, des mouvements contradictoires ; de la même manière une donnée sur une année ne reflète pas nécessairement la tendance enclenchée sur un plus long cours. Cette observation générale que nous faisons habituellement, prend une acuité singulière sur la période 2020-2021 au regard du contexte sanitaire. Sont présentés ici les éléments mis à disposition par la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) et la Gendarmerie : les statistiques des faits constatés en matière de délinquance. L'approche propose un regard territorial sur Rennes, Rennes Métropole et les quartiers rennais, dans lequel les statistiques de la Police et de la Gendarmerie sont agrégées.

Le regard par quartier donne à voir comment la délinquance présente des particularités sur chacun de ces territoires.

Nous présentons également les données transmises par la Police sur la domiciliation des mises en cause. Les données sur les mises en cause des mineurs impliqués dans les faits relatifs aux stupéfiants proposées les années précédentes, sont actualisées et intégrées de manière pérenne à ces travaux.

La partie concernant les victimes comprend quelques données sur les violences intrafamiliales.

Cette année deux focus qualitatifs sont proposés : le 1er porte sur les violences intrafamiliales et le 2nd sur le harcèlement en milieu scolaire.

Nous espérons que ce document apportera satisfaction et qu'il puisse venir enrichir l'analyse partagée des partenaires du CLSPD.

Nous remercions toutes les personnes et services qui ont participé à la réalisation de ce travail.

Sur le volet statistique :

- . La Direction Départementale de la Sécurité Publique : le Bureau de l'Analyse et des Statistiques,
- . La Gendarmerie : la Brigade Départementale de Renseignements et d'Investigations Judiciaires.

Pour leur implication dans la réalisation des focus qualitatifs :

- . M. le Procureur de la République et ses services,
- . Les associations ASFAD et CIDFF,
- . Pour l'Education nationale : les référents harcèlement, les superviseurs en charge du déploiement du programme pHARé, le CPE du collège Échange,
- . Optima : les médiateurs à l'école dans les Quartiers Politique de la Ville,
- . L'UDAf : les psychologues du service Questions de Parents pour le dispositif Stop Harcèlement.

2022

CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

DONNÉES 2021 - Ville de Rennes

Contact : Irma POULARD

i.poulard@apras.asso.fr

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

PAGE 5

AVERTISSEMENT

PAGE 8

01_ FAITS GLOBAUX

PAGE 9

02_ CATÉGORIES DE FAITS

PAGE 12

03_ FAITS DE DÉLINQUANCE LOCALISÉS PAR QUARTIER

PAGE 18

04_ LES MISES EN CAUSE

PAGE 44

05_ LES VICTIMES

PAGE 50

06_ FOCUS Violences intra- familiales

PAGE 52

07_ FOCUS Harcèlement scolaire

PAGE 57

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

Après une baisse en 2020 liée à la crise sanitaire, aux confinements qui en ont découlé, le nombre de faits constatés est en augmentation en 2021 de +3.1% (+699 faits) sur l'agglomération Rennes Métropole. Pour autant cette année 2021 dont nous faisons le bilan, demeure singulière au regard du contexte sanitaire qui a contribué à limiter certains faits de délinquance.

Sur la ville de Rennes, la hausse est modeste, tandis qu'elle est davantage marquée dans le reste des communes de Rennes Métropole (+1.2%, soit +176 faits à Rennes ; +6.9%, soit +523 faits pour le reste de l'agglomération).

En 2021, 65% des faits constatés à Rennes Métropole ont eu lieu à Rennes. Cette part était de 67% en 2020, 69% en 2019, 70% en 2015 (et de 77% en 2005).

On avait noté qu'en 2020, les évolutions favorables étaient fortement liées au contexte sanitaire et qu'il avait été remarqué que dès que l'activité reprenait, la délinquance repartait à la hausse. L'année 2021 reste très marquée par le contexte sanitaire. L'évolution est toutefois en double teinte : des baisses significatives sont observées, mais toutes les catégories ne sont pas en diminution, tous les quartiers n'ont pas connu pas un recul de la délinquance.

À Rennes, en 2021 comme en 2020, le nombre de vols est en baisse (- 742 faits, soit - 11.2%). C'est le cas des différentes catégories de vols (cambriolages, vols relatifs aux véhicules, vols simples et des autres vols simples, hormis les vols de 2 roues).

Dans les communes hors Rennes, les vols sont en progression (+139, soit +4.8%).

Les destructions - dégradations marquent globalement un léger recul en 2021 (-23 faits, -1,8%) à Rennes.

Le nombre de destructions/dégradations de biens privés hors véhicules diminue de manière notable (-112 faits, soit - 13.5%), tandis que celui des destructions/dégradations de véhicules progresse (+119 faits, soit +35.4%). Les faits de destructions/dégradations de biens publics sont pour leur part en recul (-30 faits, soit -21.0%).

Cette catégorie de faits est également en baisse hors Rennes (+189, soit +20.9%).

En 2021, la délinquance financière progresse (+ 225 faits, soit +17.2% par rapport à 2020) à Rennes ; les différents types de délits sont concernés par la hausse : les escroqueries (+153 faits, soit +21.3%), les falsifications et usages de chèques volés (+50 faits, soit +53.2%), les falsifications et usages de cartes de crédit (+20 faits, soit +4.0%).

Comme en 2020, la délinquance financière augmente également hors Rennes (+189 faits, soit +20.9%).

Les faits relatifs aux stupéfiants constituent une catégorie singulière, qui contrairement aux autres, ne sont pas alimentés par les dépôts de plainte mais sont constatés par les forces de l'ordre. Ces chiffres sont en hausse à Rennes en 2021 de manière très importante (+581 faits, soit +56.4%). Ils marquaient déjà une augmentation en 2020 (+217 faits, soit +27% par rapport à 2019).

Les faits de violences marquent globalement une diminution (-134 faits, soit -7.4%). Mais comme les années précédentes, ce sont les vols avec violence qui diminuent (-162 faits, soit -32.0% pour les vols avec violence sans arme), tandis que les violences volontaires restent en hausse (+37 faits pour «autres coups et blessures volontaires», soit +3.0%).

Les violences et en particulier les autres coups et blessures volontaires, progressent également dans les communes de l'agglomération (+6.1% au global des faits de violence, soit +46 faits ; +5.6%, soit +40 faits d'autres CBV hors Rennes).

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

Les violences sexuelles ayant fait l'objet d'un dépôt de plainte continuent d'augmenter (+106 faits, soit +33.5% à Rennes ; +12.5% à Rennes Métropole hors Rennes, soit +24 faits).

Cette catégorie était en hausse en 2020 (+6.4%, soit +19 faits à Rennes ; +44.4%, soit +59 faits hors Rennes).

L'année dernière, nous avons noté l'augmentation continue de ces faits constatés.

En 2021, tous les types de faits marquent une hausse qu'il s'agisse du harcèlement et agressions sexuelles, des atteintes sexuelles ainsi que des faits graves (viols sur majeurs et sur mineurs), même si ces derniers sont moins nombreux.

Concernant les quartiers, le Centre évolue de manière très significative à la baisse (-479 faits, soit -15.9% en 2021). Sur deux années consécutives, la diminution est de -30%, soit -1 083 faits.

Son poids, dans l'ensemble des quartiers, passe de 25% en 2019 à 19% en 2021.

Notons également la baisse de la délinquance enregistrée sur le quartier de Maurepas La Bellangerais (-127 faits, soit -13.5%) qui fait suite à la baisse relevée en 2020. En deux ans, la baisse s'élève à -26.5% (-295 faits).

Mais tous les quartiers ne connaissent pas cette évolution à la baisse en 2021. À l'inverse, certains nous alertent par la progression du nombre de faits enregistrés : Le Blosne (+237 faits, soit +28.8%), Villejean Beauregard (+161, soit +16.9%), Saint-Martin (+92, +42.4%), Bréquigny (+83, +12.4%).

Au Blosne, comme à Villejean et à Bréquigny, la progression s'explique d'abord par la hausse du nombre de faits relatifs aux stupéfiants (+191 faits, soit +148.1% au Blosne ; +136 faits, soit +183.63% à Villejean Beauregard ; +40 faits, soit +41.7% à Bréquigny). Des faits relevés concernent l'usage-revente, mais aussi les faits relatifs à la consommation. Ces données reflètent l'intensité de l'activité des forces de l'ordre dans les quartiers.

À Saint Martin, la hausse concerne davantage les vols.

Le quartier de Cleunay marque la progression la plus forte en matière de violences (+41 faits, soit +59.4%). Il s'agit principalement de violences volontaires.

On observe la progression du nombre de mises en cause. Pour les mineurs, cela concerne en premier lieu les faits relatifs aux stupéfiants. Ainsi avec cette hausse de 2021 : 37% des faits sur lesquels les mineurs ont été mis en cause, concernent les stupéfiants. La consommation, mais également les faits d'usages et revente progressent dans les mises en cause des mineurs en 2021.

Les focus qualitatifs portaient sur deux sujets éminemment sensibles : les violences intrafamiliales (VIF) d'une part, et le harcèlement en milieu scolaire d'autre part. Au fond, les questions se rapprochaient et concernaient les évolutions. Dans les deux cas, il s'agissait pour ces sujets, qui mériteraient chacun des recherches approfondies, d'entendre des partenaires particulièrement investis dans ces questions au niveau local : les services du Procureur, la Police, les associations ASFAD et CIDFF pour les VIF ; les services de l'Education nationale, les médiateurs à l'école d'OPTIMA, les psychologues de l'UDAF pour le dispositif Stop Harcèlement.

Nous vous livrons ici les conclusions de ces travaux collectifs.

En réponse à la question « *Y a-t-il plus de faits de harcèlement scolaire ?* », il nous semble que deux réalités coexistent :

. une dimension favorable liée à une meilleure prise en compte des situations, au développement des compétences psychosociales. Pour autant, on a pu voir comment cette évolution favorable est appropriée, détournée par les jeunes, parfois les adultes pour interpeller (cf les questionnements autour de la banalisation de l'emploi de la notion de harcèlement) ;

. d'autres dimensions moins favorables :

-Les évolutions des formes liées au cyber harcèlement, laissent les victimes sans repos. La montée en puissance du cyber harcèlement à connotation sexuelle doit également interpeller.

-Une dimension très défavorable, avec l'aggravation de certaines formes de violence a été énoncée. Néanmoins si ces situations les plus graves constituent la majorité des situations prises en charge par le dispositif « Stop harcèlement » de l'UDAF, on peut penser qu'elles sont résiduelles au regard de l'ensemble des situations qui se vivent dans le cadre scolaire, ou au-delà.

A la question « *Y a-t-il des profils d'établissements ou de territoire plus concernés ?* », la réponse est assurément négative. Par contre, dans les établissements où un travail est réalisé en matière de prévention ou de traitement du harcèlement, les situations peuvent davantage s'exprimer et être prises en charge. Elles sont alors plus nombreuses et, dans ce cas, c'est une bonne nouvelle.

L'exposition à des situations de harcèlement impacte les enfants et les jeunes en construction qu'ils aient été victimes, mais aussi témoins ou auteurs. Pour ces derniers, le risque de s'ancrer dans des processus délinquants où la violence est présente, est réel. Ces jeunes pourraient être concernés par la mise en place de dynamiques de violence dans la sphère familiale, ou en dehors, mais aussi par les addictions....

Ces échanges ont par ailleurs pointé un maillon manquant dans l'ensemble de la chaîne des interventions des partenaires : les dispositifs existent à l'interne de l'Education nationale, mais vers qui se tourner lorsque la situation n'est plus du ressort de la sphère scolaire ? Apparaît un besoin d'articulation avec les univers en dehors de l'école, mais aussi de coordination de différents acteurs présents en dehors de cette sphère.

Concernant l'évolution des faits relatifs aux violences intrafamiliales, nous pourrions dire que nous sommes à une période charnière marquée par le croisement de plusieurs facteurs qui se cumulent, qui se conjuguent :

- . Les améliorations dans l'accueil et le traitement des situations semblent impacter les chiffres.
- . Le Grenelle des violences faites aux femmes est venu entériner le mouvement inhérent à la société civile. Ce mouvement se poursuit et prend différentes formes.
- . Enfin, les confinements et le contexte sanitaire ont accentué les situations familiales où la dimension violente était présente ou sous-jacente.

Il n'est pas possible d'identifier la part des différents facteurs. Mais nous pouvons repérer ce cercle vertueux lié à la meilleure prise en compte de ces situations, qui donne à voir peu à peu la dimension cachée de ce fléau. En conséquence, à mesure que cette parole émerge, le nombre de situations à prendre en charge ne fait qu'augmenter et les besoins croître, en termes d'intervention des forces de l'ordre et de la Justice, d'hébergement, d'accompagnement social et psychologique...

On peut s'attendre à ce que ces mouvements se poursuivent. Donc, à ce que les besoins continuent de croître... du moins tant que ces formes de violence resteront aussi présentes dans notre société.

Le féminicide intervenu en avril 2022 à Rennes, nous rappelle qu'il y a encore beaucoup à faire et que pour certaines victimes, notamment des femmes, c'est une question de vie ou de mort.

Irma POULARD
Pôle Observation Sociale

AVERTISSEMENT

ÉLÉMENTS DE MÉTHODE ET D'ANALYSE

Les chiffres présentés concernent la délinquance « constatée »

Ces données sont alimentées par deux sources :

1- Les dépôts de plaintes des victimes

Ils sont plus ou moins aisés selon la nature des faits : les vols ou dégradations peuvent davantage faire l'objet de dépôt de plainte, surtout si une indemnisation par une assurance est possible... ; à l'inverse il est plus difficile de porter plainte pour des violences et a fortiori lorsqu'elles ont lieu dans un cadre familial, ou lorsqu'il s'agit d'atteintes sexuelles...

2- Les faits relevés par la Police et la Gendarmerie

Les services de la Police ou de la Gendarmerie relèvent les faits (par exemple consommation ou trafic de stupéfiants).

Ces chiffres traduisent dans une certaine mesure l'activité de ces services. N'apparaissent donc pas dans les statistiques de la délinquance constatée, les faits n'ayant pas donné lieu à un dépôt de plainte ou n'ayant pas été constatés directement par les services de la Police ou de la Gendarmerie.

Que signifie une augmentation de la délinquance constatée ?

. Une augmentation de la délinquance réelle,

. Une augmentation des dépôts de plainte (les mêmes faits pouvaient se produire auparavant sans qu'on ne dépose plainte),

. Une intensification de l'activité de la Police et de la Gendarmerie,

. Une libération plus facile de la parole des victimes.

Ainsi une augmentation du nombre de faits n'est pas nécessairement négative !

La notion de délinquance globale

Elle recouvre l'ensemble des crimes et délits tous faits confondus... de l'homicide aux différentes sortes de vols, en passant par les destructions-dégradations de biens privés ou publics, la délinquance financière, les stupéfiants, les infractions à l'hygiène et à la santé, les délits au sujet de la garde des enfants... pour n'en citer que quelques-uns. Les crimes et délits sont répertoriés dans un index de 107 infractions.

Il s'agit bien d'une « globalisation » de faits qui n'ont rien à voir entre eux et dont la gravité est extrêmement variable. Ainsi, une même augmentation du nombre de violences volontaires ou de vols à main armée n'a absolument pas la même portée que celle de destructions et dégradations de biens privés par exemple.

La compréhension de la délinquance constatée par l'entrée « délinquance globale » fait l'objet d'un débat qui est nécessaire.

Cet indicateur global reste le plus utilisé pour évoquer la délinquance que ce soit dans les médias mais aussi par la Préfecture, les services de la Police et de la Gendarmerie, le Ministère de l'Intérieur... Cet indicateur est un point de départ.

Malgré ses limites, il n'est complètement dépourvu de sens. Un nombre de faits élevé ou en hausse est significatif de quelque chose. Le tout est de ne pas en conclure de façon automatique que la délinquance (réelle) est en augmentation, mais plutôt qu'il y a des raisons, des facteurs explicatifs à rechercher.

Les catégories ou « agrégats »

Afin de conserver une capacité d'analyse à partir d'éléments stables dans le temps et un outil local partagé mobilisable à une échelle infra communale, les membres du CLSPD restreint ont souhaité conserver les agrégats observés depuis 1998, et ce malgré les évolutions successives des agrégats officiels.

Prudence face aux chiffres

Les tableaux chiffrés portant sur les petits territoires (quartiers) mettent en évidence : des chiffres parfois très petits surtout lorsqu'on va dans le détail des analyses par délit ; dans certains cas, des chiffres inférieurs à 5 qui sont couverts par le «secret statistique». La non utilisation et évidemment la non publication de chiffres inférieurs à 5 relèvent de la déontologie et des règles imposées par la CNIL : il s'agit en fait d'éviter d'identifier les personnes concernées ou impliquées.

Les premières conséquences à tirer de chiffres faibles sont la prudence d'utilisation et de traitement, surtout en matière d'évolution.

De même, on se gardera d'une lecture trop serrée sur l'évolution d'une année sur l'autre.

La comparaison entre territoires

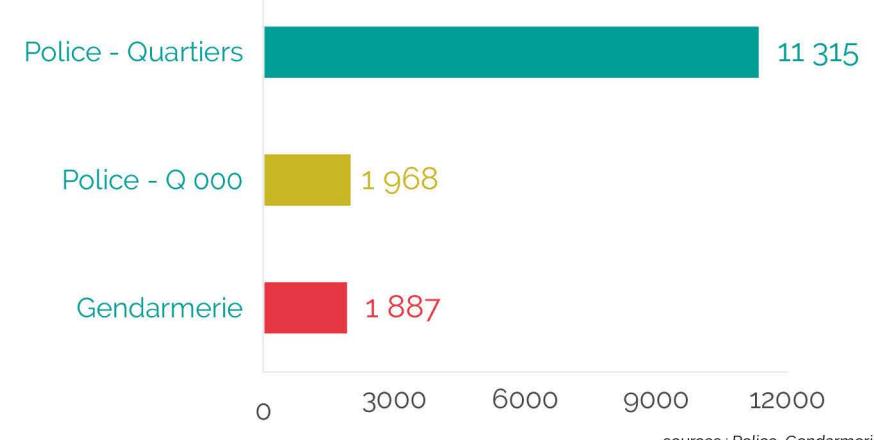
La vigilance s'impose : la taille des territoires diffère, leur niveau d'activité, leur contexte socio-économique... D'autre part les petits territoires sont davantage soumis aux variations (ce qui peut aller très vite avec des auteurs à l'origine de nombreux faits).

01_ FAITS GLOBAUX

RENNES

15 170 faits de délinquance à Rennes

NB DE FAITS CONSTATÉS EN 2021
PAR LA POLICE ET LA GENDARMERIE SUR LE TERRITOIRE RENNAIS



En 2021, Rennes compte 15 170 faits constatés sur son territoire.

Ils ont fait l'objet de dépôts de plainte, ou ils ont été directement constatés par les forces de l'ordre.

75% de ces faits sont constatés par la Police dans un des 12 quartiers rennais.

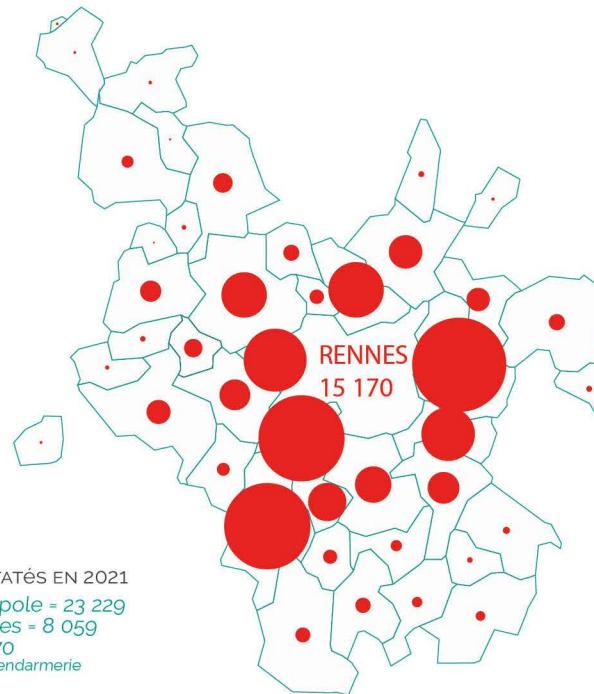
13% sont constatés par la Police sans que le quartier ne soit identifié (par exemple un vol dans un bus).

12% ont fait l'objet d'un dépôt de plainte auprès d'une gendarmerie.

01_ FAITS GLOBAUX

RENNES METROPOLE

23 229 faits constatés à Rennes Métropole

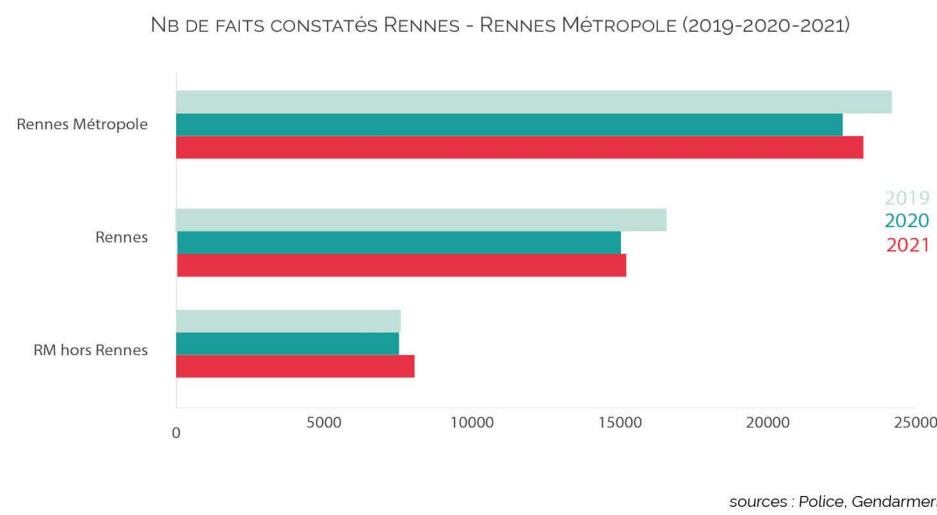


En 2021, 65% des faits constatés à Rennes Métropole ont eu lieu à Rennes. Cette part était de 67% en 2020, 69% en 2019, 70% en 2015 (et de 77% en 2005).

Après une baisse en 2020 liée à la crise sanitaire et les confinements qui en ont découlé, le nombre de faits constatés est en augmentation en 2021 de +3.1% (+699 faits) sur l'agglomération.

La hausse est plus prononcée en dehors de Rennes : +1.2% à Rennes (+176 faits),

+6.9% (+523 faits) pour le reste de l'agglomération.



Communes de Rennes Métropole	2021	Ev 2020/21 en nb	Ev 2020/21 en %
Acigné	132	-34	-20,5%
Bécherel	14	-13	-48,1%
Betton	283	-27	-8,7%
Bourgbarré	81	-10	-11,0%
Brécé	42	-2	-4,5%
Bruz	746	193	34,9%
Cesson-Sévigné	814	103	14,5%
Chantepie	459	87	23,4%
La Chapelle Chaussée	21	0	0,0%
La Chapelle-des-Fougeretz	130	9	7,4%
La Chapelle-Thouarault	38	-8	-17,4%
Chartres-de-Bretagne	332	71	27,2%
Chavagne	103	-22	-17,6%
Chevaigné	41	13	46,4%
Cintré	27	0	0,0%
Clayes	9	-14	-60,9%
Corps-Nuds	75	-11	-12,8%
Gévezé	161	13	8,8%
L'Hermitage	151	14	10,2%
Laillé	121	12	11,0%
Langan	12	-1	-7,7%
Miniac-sous-Bécherel	15	-10	-40,0%
Montgermont	116	-35	-23,2%
Mordelles	201	35	21,1%
Nouvoitou	52	-2	-3,7%
Noyal-Chatillon/Seiche	309	71	29,8%
Orgères	124	-40	-24,4%
Pacé	388	-11	-2,8%
Parthenay-de-Bretagne	31	5	19,2%
Rennes	15 170	176	1,2%
Le Rheu	260	-6	-2,3%
Romillé	96	-26	-21,3%
Saint-Armel	39	-10	-20,4%
Saint-Erblon	88	-9	-9,3%
Saint-Gilles	176	27	18,1%
Saint-Grégoire	476	47	11,0%
Saint-Jacques-de-la-Lande	744	47	6,7%
Saint-Sulpice-la-Forêt	19	3	18,8%
Thorigné-Fouillard	195	-13	-6,3%
Le Verger	15	-15	-50,0%
Vern-sur-Seiche	268	-33	-11,0%
Vezin-le-Coquet	541	88	19,4%
Pont-Péan	114	37	48,1%
Rennes Métropole	23 229	699	3,1%
Rennes Métropole hors Rennes	8 059	523	6,9%

sources : Police, Gendarmerie

La commune mettant en évidence le plus de faits après Rennes est Cesson-Sévigné (814 faits).

5 autres communes affichent plus de 450 faits : Bruz, Saint-Jacques-de-la-Lande, Vezin-le-Coquet, Saint-Grégoire et Chantepie.

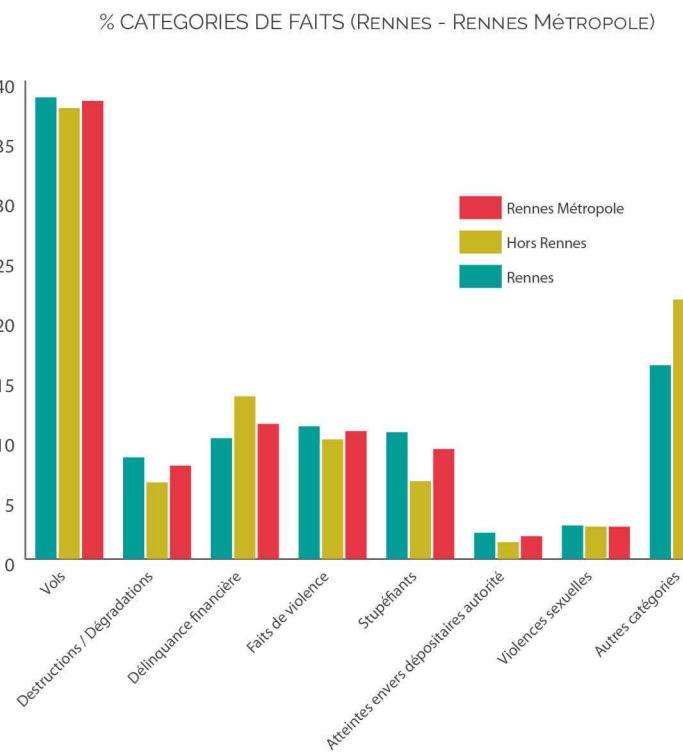
En 2021, les communes marquant les plus fortes progressions du nombre de faits constatés sont : Bruz (+193), Cesson-Sévigné (+103), Vezin-le-Coquet (+88), Chantepie (+87), Noyal-Chatillon/Seiche (+71), Chartres-de-Bretagne (+71).

Des communes connaissent une baisse de la délinquance constatée par rapport à l'année 2020 :

Orgères (-40), Montgermont (-35), Acigné (-34), Vern-sur-Seiche (-33), Betton (-27), Romillé (-26), Chavagne (-22).

02_ CATÉGORIES DE FAITS

RENNES - RENNES METROPOLE

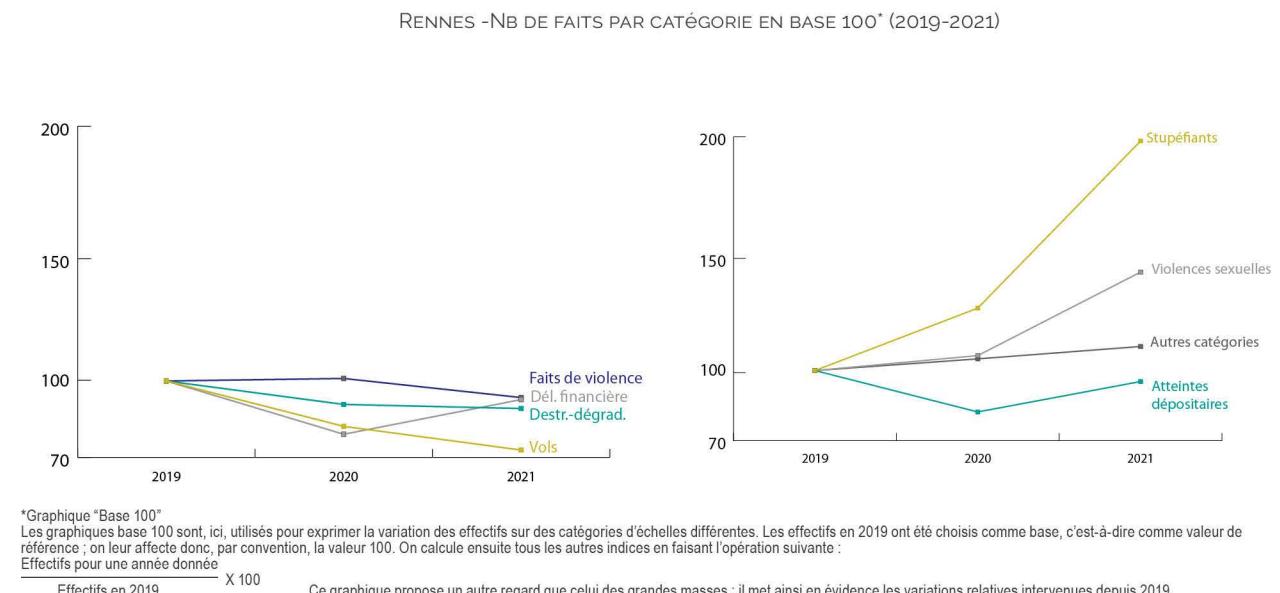


Les vols concentrent la majeure partie des faits : 39% à Rennes, 38% pour les autres communes. Ils sont en baisse à Rennes -11.2% (-742 faits) contre +4.8% (+139 faits) pour les autres communes.

La délinquance financière augmente de +17.2% (+225 faits) à Rennes ; +20.9% (+189 faits) pour les autres communes. Elle représente 10% des faits à Rennes et 14% pour les communes hors Rennes.

Les faits de violence pour les communes hors Rennes sont, comme en 2020, en hausse en 2021 +6.1% (+46 faits). Ils baissent à Rennes -7.4% (-134 faits). La part des faits de violence hors Rennes (10%) se rapproche encore de celle de Rennes (11%). L'écart observé entre Rennes et la périphérie n'existe quasiment plus.

Les faits relatifs aux stupéfiants ont progressé à Rennes de +56.4% (+581 faits) ; leur nombre est en baisse dans les communes -1.9% (-10 faits). La part de ces faits représente 11% des faits à Rennes (7% en 2020) et 6.5% hors Rennes (7% en 2020).



A Rennes, les vols sont en baisse de manière significative sur les 3 dernières années. C'est le cas également dans une moindre mesure des destructions-dégradations. A contrario, les violences sexuelles, les stupéfiants continuent leur progression.

Après une augmentation en 2020, les faits de violence sont en recul en 2021.

La délinquance financière ainsi que les atteintes aux dépositaires en baisse en 2020 repartent sur une légère hausse en 2021.

NB DE FAITS PAR CATÉGORIE (2019-2021)

Rennes	2019	2020	2021
Vols	8 028	6 596	5 854
Destructions Dégradations	1 442	1 309	1 286
Délinquance financière	1 652	1 307	1 532
Faits de violence	1 798	1 816	1 682
Stupéfiants	813	1 030	1 611
Atteintes envers dépositaires autorité publique	344	283	328
Violences sexuelles	297	316	422
Autres catégories	2 226	2 337	2 455
TOTAL	16 600	14 994	15 170

sources : Police, Gendarmerie

02_ CATÉGORIES DE FAITS

RENNES (sources : Police, Gendarmerie)

VOLS



La catégorie des vols traitée par L'APRAS comprend :

Cambrilages de :
lieux d'habitation principale (27) - résidences secondaires (28) - locaux industriels, commerciaux, financiers (29) - autres lieux (30)

Vols simples :
vols avec entrée par ruse en tous lieux (31) - vols à la tire (32) - vols à l'étalage (33) - vols sur chantier (39) - vols sur exploitations agricoles (40)

Autres vols simples au préjudice :
d'établissements publics ou privés (41) - de particuliers dans des locaux ou lieux privés cycles (42) - de particuliers dans des locaux ou lieux publics cycles (43)

Vols relatifs aux véhicules :
vols de véhicules de transport avec fret (34) - vols d'automobiles (35) - vols de véhicules motorisés 2 roues (36) - vols à la roulotte (37) - vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés (38)

5 854 faits en 2021

- 742 faits, soit - 11.2% par rapport à 2020

38.6% de la délinquance constatée sur le territoire rennais en 2021

Dont 773 cambrilages

- 112 faits, soit - 12.7% par rapport à 2020

/ 391 dans des résidences principales + 9 faits, soit + 2.4% par rapport à 2020

/ 173 dans des locaux industriels, commerciaux ou financiers - 56 faits, soit - 24.5% par rapport à 2020

/ 194 dans d'autres lieux - 62 faits, soit - 24.2% par rapport à 2020

Dont 1 428 vols relatifs aux véhicules

- 142 faits, soit - 9.0% par rapport à 2020

/ 874 vols à la roulotte - 156 faits, soit - 15.1% par rapport à 2020

/ 182 vols d'automobile + 19 faits, soit + 11.7% par rapport à 2020

/ 216 vols d'accessoires + 36 faits, soit + 20.0% par rapport à 2020

/ 156 vols de 2 roues motorisées - 41 faits, soit - 20.8% par rapport à 2020

Dont 954 vols simples

- 426 faits, soit - 30.9% par rapport à 2020

/ 797 vols à la tire

- 427 faits, soit - 34.9% par rapport à 2020

/ 70 vols à l'étalage

- 19 faits, soit - 21.3% par rapport à 2020

/ 54 vols sur chantiers

+ 28 faits, soit + 107.7% par rapport à 2020

/ 32 vols avec entrée par ruse en tous lieux

- 9 faits, soit - 22.0% par rapport à 2020

Dont 2 699 autres vols simples au préjudice

- 62 faits, soit - 2.2% par rapport à 2020

/ 1 696 vols de particuliers dans locaux ou lieux publics

+ 53 faits, soit + 3.2% par rapport à 2020

/ 870 vols de particuliers dans locaux ou lieux privés

- 110 faits, soit - 11.2% par rapport à 2020

/ 133 vols simples au préjudice d'établissements publics ou privés

- 5 faits, soit - 3.6% par rapport à 2020

DESTRUCTEURS DÉGRADATIONS



1 286 faits en 2021

- 23 faits, soit - 1.8% par rapport à 2020

8.5% de la délinquance constatée sur le territoire rennais en 2021

Dont

/ 718 destructions/dégradations de biens privés (hors véhicules)

- 112 faits, soit - 13.5% par rapport à 2020

/ 455 destructions/dégradations de véhicules privés

+ 119 faits, soit + 35.4% par rapport à 2020

/ 113 destructions/dégradations de biens publics

- 30 faits, soit - 21.0% par rapport à 2020

La catégorie destructions/dégradations traitée par L'APRAS comprend les destructions/dégradations :

de biens publics (66) - de biens privés (67) - de véhicules privés (68)

INCENDIES VOLONTAIRES



113 faits en 2021

- 15 faits, soit - 11.7% par rapport à 2020

0.7 % de la délinquance constatée sur le territoire rennais en 2021

Dont

/ 85 incendies de biens privés

- 10 faits, soit - 10.5% par rapport à 2020

/ 28 incendies de biens publics

- 5 faits, soit - 15.2% par rapport à 2020

La catégorie incendies volontaires traitée par L'APRAS comprend les incendies :

de biens publics (n°62) - de biens privés (63)

DÉLINQUANCE FINANCIÈRE



1 532 faits en 2021

+ 225 faits, soit + 17.2% par rapport à 2020

10.1 % de la délinquance constatée sur le territoire rennais en 2021

Dont

/ 870 escroqueries

+ 153 faits, soit + 21.3% par rapport à 2020

/ 515 falsifications et usages de cartes de crédit

+ 20 faits, soit + 4.0% par rapport à 2020

/ 144 falsifications et usages de chèques volés

+ 50 faits, soit 53.2% par rapport à 2020

La catégorie délinquance financière traitée par L'APRAS comprend :

falsifications et usages de chèques volés (n°89) - falsifications, usages de cartes de crédit (90) - escroqueries (91) - émission chèque - autres infractions aux chèques (92)

02_ CATÉGORIES DE FAITS

RENNES (sources : Police, Gendarmerie)

FAITS DE VIOLENCE



La catégorie des faits de violence traitée par L'APRAS comprend :

Violences volontaires :

autres C.B.V. criminels ou correctionnels (7)

Vols à main armée avec armes à feu au préjudice :

des établissements financiers (15) - des établissements industriels et commerciaux (16) - des transporteurs de fonds (17) - des particuliers à leur domicile (18) - des particuliers et autres (sur voie pub. et autres lieux) (19)

Vols avec armes blanches ou par destination au préjudice :

des établissements financiers, commerciaux ou industriels (20) - des particuliers à leur domicile (21) - des particuliers et autres (sur voie publique et autres lieux) (22)

Vols avec violence sans arme au préjudice :

des établissements financiers, commerciaux ou industriels (23) - des particuliers à leur domicile (24) - des femmes (sur la voie publique ou autres lieux) (25) - d'autres personnes (sur la voie publique ou autres lieux) (26)

1 682 faits en 2021

- 134 faits, soit - 7.4% par rapport à 2020

11.1% de la délinquance constatée sur le territoire rennais en 2021

Dont

/ 1 283 autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels

+ 37 faits, soit + 3.0% par rapport à 2020

/ 344 vols avec violence sans arme - 162 faits, soit - 32.0% par rapport à 2020

/ 48 vols avec violence avec arme blanche

- 3 faits, soit - 5.9% par rapport à 2020

Il convient d'ajouter en plus les faits de violence non répertoriés dans cet agrégat :

/ 936 séquestrations et autres violences

+ 193 faits, soit + 26% par rapport à 2020

Dont

/ 531 menaces ou chantages dans d'autres buts

+ 120 faits, soit + 29.2% par rapport à 2020

/ 211 atteintes à la dignité et à la personnalité

+ 30 faits, soit + 16.6% par rapport à 2020

/ 101 menaces ou chantages pour extorsion de fonds

+ 21 faits, soit + 26.3% par rapport à 2020

/ 72 violations de domicile

+ 20 faits, soit + 38.5% par rapport à 2020

/ 21 séquestrations

+ 2 faits, soit + 10.5% par rapport à 2020

ATTEINTES ENVERS LES SERVICES DÉPOSITAIRES DE L'AUTORITÉ PUBLIQUE



328 faits en 2021

+ 45 faits, soit + 15.9% par rapport à 2020

2.2 % de la délinquance constatée sur le territoire rennais en 2021

Dont

/ 193 violences à l'encontre de dépositaires de l'autorité publique

+ 29 faits, soit + 17.7% par rapport à 2020

/ 135 outrages à dépositaires de l'autorité publique

+ 16 faits, soit + 13.4% par rapport à 2020

La catégorie atteintes envers les dépositaires de l'autorité publique traitée par L'APRAS comprend :

outrages à dépositaires de l'autorité publique (n°72) - violences à dépositaires de l'autorité publique (73)

VIOLENCES SEXUELLES



422 faits en 2021

+ 106 faits, soit + 33.5% par rapport à 2020

2.8 % de la délinquance constatée sur le territoire rennais en 2021

Dont

/ 112 harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles sur majeurs

+ 35 faits, soit + 45.5% par rapport à 2020

/ 88 harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles sur mineurs

+ 15 faits, soit + 20.5% par rapport à 2020

/ 68 atteintes sexuelles

+ 21 faits, soit + 44.7% par rapport à 2020

/ 95 viols sur majeurs

+ 25 faits, soit + 35.7% par rapport à 2020

/ 54 viols sur mineurs

+ 8 faits, soit + 17.4% par rapport à 2020

La catégorie violences sexuelles traitée par L'APRAS comprend :

faits de proxénétisme (45) - viols sur majeurs (46) - viols sur mineurs (47) - harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles sur majeurs (48) - harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles sur mineurs (49) - atteintes sexuelles (50).

STUPÉFIANTS



1 611 faits en 2021

+ 581 faits, soit + 56.4% par rapport à 2020

10.6 % de la délinquance constatée sur le territoire rennais en 2021

Dont

/ 1 200 faits de consommation

+ 437 faits, soit + 57.3% par rapport à 2020

/ 275 usages-reventes

+ 106 faits, soit + 62.7% par rapport à 2020

/ 130 trafics

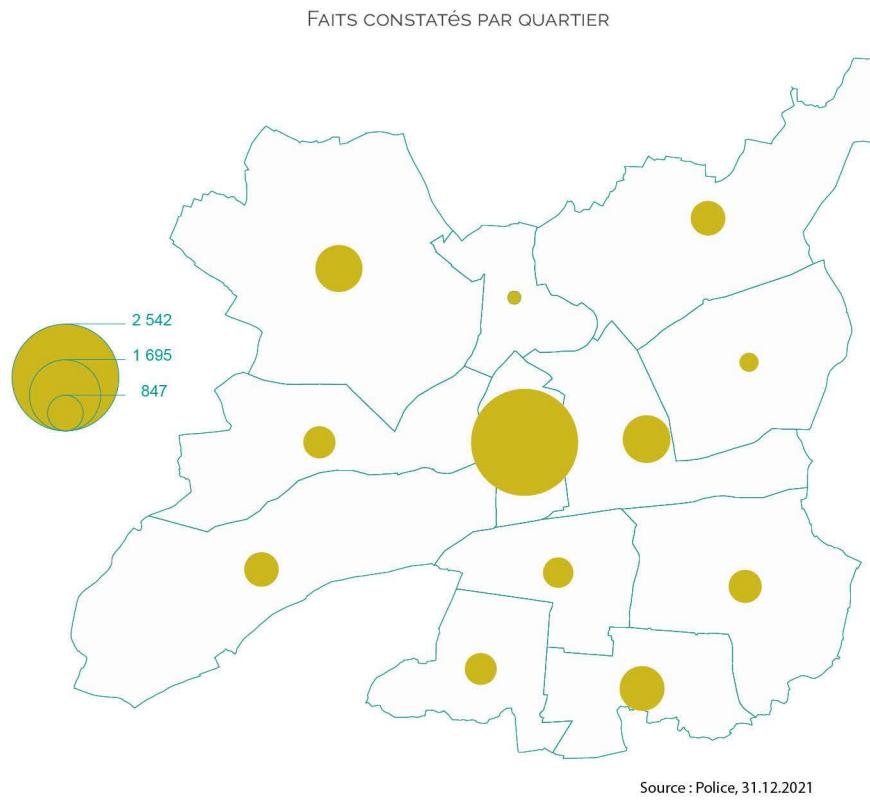
+ 38 faits, soit + 41.3% par rapport à 2020

La catégorie stupéfiants traitée par L'APRAS comprend :

tradic (55) - usage-revente (56) - consommation (57) - autres infractions à la législation sur les stupéfiants (58)

03_ FAITS DE DÉLINQUANCE LOCALISÉS PAR QUARTIER

SOURCE POLICE UNIQUEMENT



13 283 faits ont été constatés par la Police sur le territoire rennais : 11 315 dans les 12 quartiers rennais et 1 968 faits pour lesquels le quartier n'a pas pu être établi. 19% de la délinquance constatée est commise sur le quartier Centre, 28% sur les deux quartiers du centre ville.

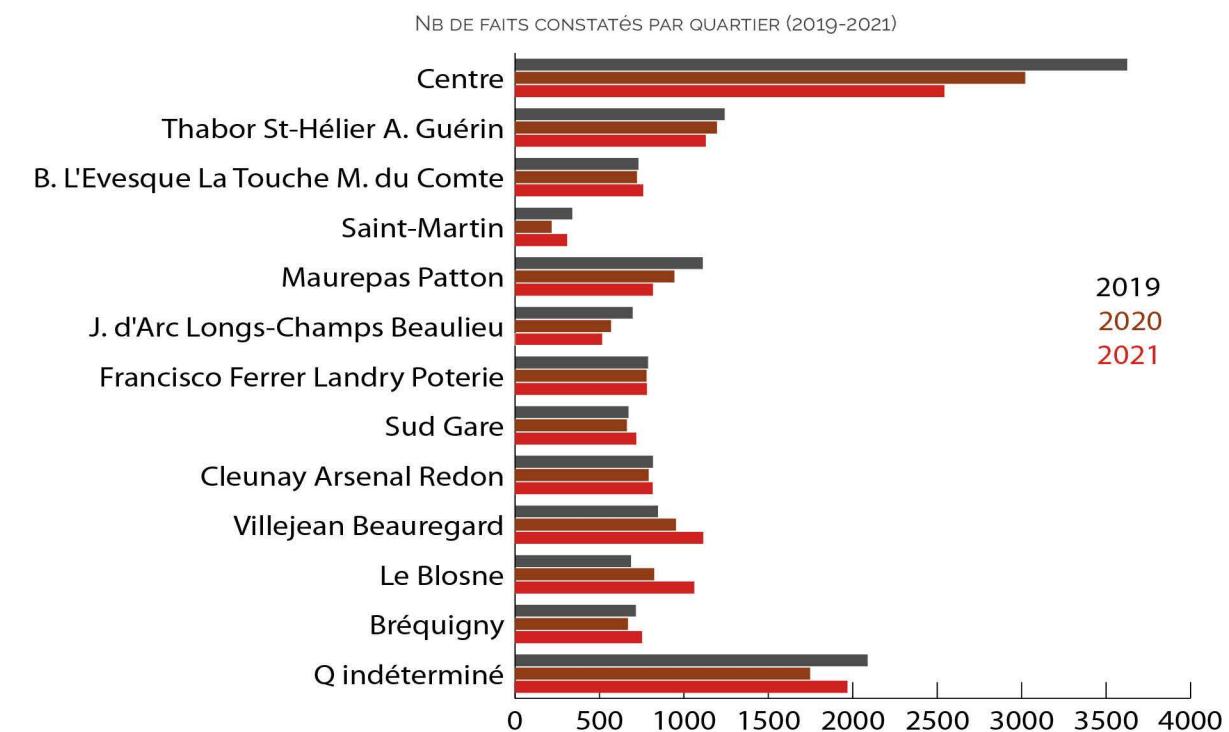
Le quartier Centre, s'il n'accueille que 9% des habitants rennais, est le lieu d'un flux extrêmement important sur le plan des transports en commun et de l'intermodalité : c'est le lieu d'une activité diurne intense avec en particulier les commerces ; il concentre aussi l'activité nocturne de fin de semaine notamment.

A noter cependant qu'en 2021, les faits constatés dans ce quartier baissent sensiblement (-15.9%, soit -479 faits).

Quartiers de Rennes	Nb en 2021	% en 2021
Q01 Centre	2 542	19.1%
Q02 Thabor Saint-Hélier	1 129	8.5%
Q03 B. l'Evesque La Touche M. du Comte	759	5.7%
Q04 Saint-Martin	309	2.3%
Q05 Maurepas La Bellangerais	817	6.2%
Q06 Jeanne d'Arc Longs-Champs Beaulieu	518	3.9%
Q07 Francisco Ferrer Landry Poterie	781	5.9%
Q08 Sud Gare	718	5.4%
Q09 Cleunay Arsenal Redon	815	6.1%
Q10 Villejean Beauregard	1 114	8.4%
Q11 Le Blosne	1 061	8.0%
Q12 Bréquigny	752	5.7%
Q000 Q indéterminé	1 968	14.8%
Ensemble	13 283	100,0%

source : Police

Quartiers de Rennes



La crise sanitaire, qui a impacté l'activité économique et sociale du territoire en 2020, est encore bien présente en 2021. C'est probablement l'une des explications de la baisse de la délinquance sur cette période.

La diminution des faits constatés en 2020 se maintient sur certains quartiers en 2021 et notamment sur le quartier Centre : -15.9% au Centre (-479 faits)

La baisse s'observe sur d'autres quartiers : -13.5% à Maurepas La Bellangerais (-127) -8.8% à Jeanne d'Arc Beaulieu Longs Champs (-50) -5.6% à Thabor St-Hélier (-67)

Une hausse est notable s'observe sur quelques quartiers :

+28.8% au Blosne (+237)

+16.9% à Villejean Beauregard (+161)

+42.4% à Saint-Martin (+92)

+12.4% à Bréquigny (+83)

Des quartiers marquent une hausse modérée :

+5.1% à B. L'Evêque La Touche M. du Comte (+37)

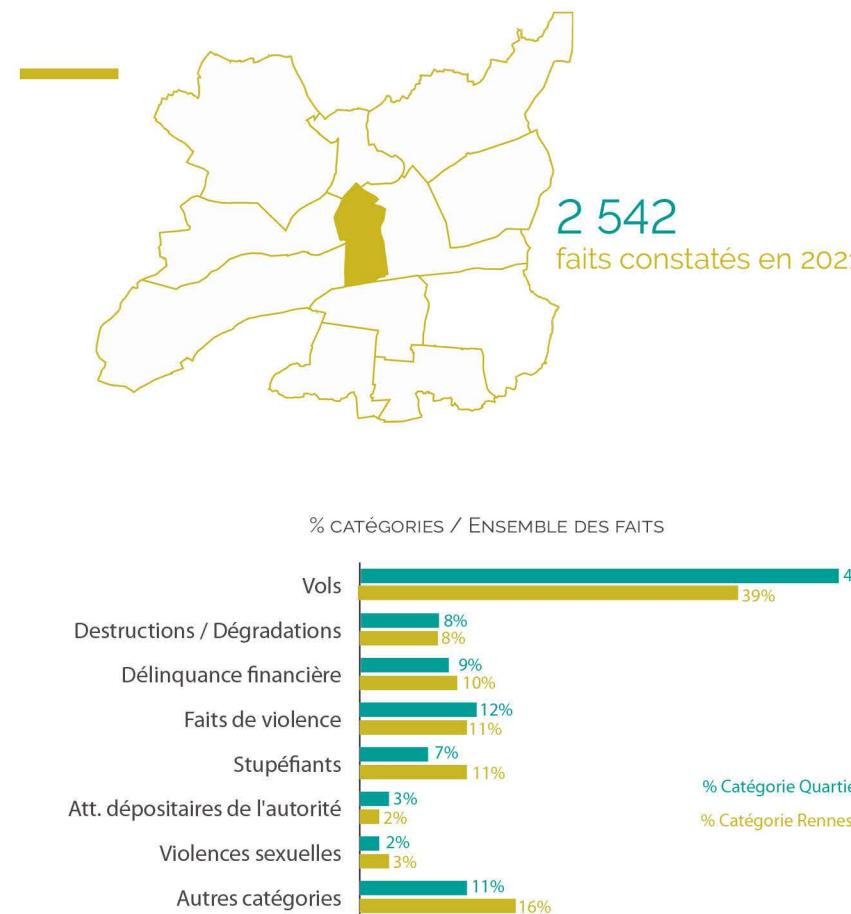
+8.5% à Sud Gare (+56)

+3.0% à Cleunay Arsenal Redon (+24)

Francisco Ferrer Landry Poterie est stable (+0.3% ; +2 faits).

03_ FAITS DE DÉLINQUANCE LOCALISÉS PAR QUARTIER

QUARTIER 01 - CENTRE



Q01 CENTRE COLOMBIER	2019	2020	2021
Vols	1 951	1 634	1 246
Destructions/Dégradations	316	232	206
Délinquance financière	327	228	218
Faits de violence	454	428	306
Stupéfiants	105	103	175
Atteintes serv. dépositaires autorité	124	57	68
Violences sexuelles	33	27	47
Autres catégories	315	312	276
Ensemble	3 625	3 021	2 542

Sources : DDSP

PART DU Quartier 01 DANS RENNES
19% 9%
 des faits constatés de la pop. rennaise

L'année 2021, dans la poursuite de 2020, marque une diminution notable de la délinquance constatée dans le quartier Centre : -479 faits, soit -15.9%. Cette nouvelle baisse peut encore s'expliquer en partie par le contexte sanitaire et les confinements qui ont perduré en 2021. De fait, l'activité diurne et nocturne intense en temps ordinaire sur le quartier Centre, a été ralenti.

Les vols constituent 49% des faits. Ils ont connu une baisse importante en 2021 (-23.7% ; -388 faits). Les vols simples (-41.6% ; -265 faits), dont les vols à la tire (-42.4% ; -247 faits), marquent les plus grosses diminutions.

Les faits de violence sont à la baisse (-28.5% ; -122 faits), y compris les autres coups et blessures volontaires qui sont en augmentation sur la ville.

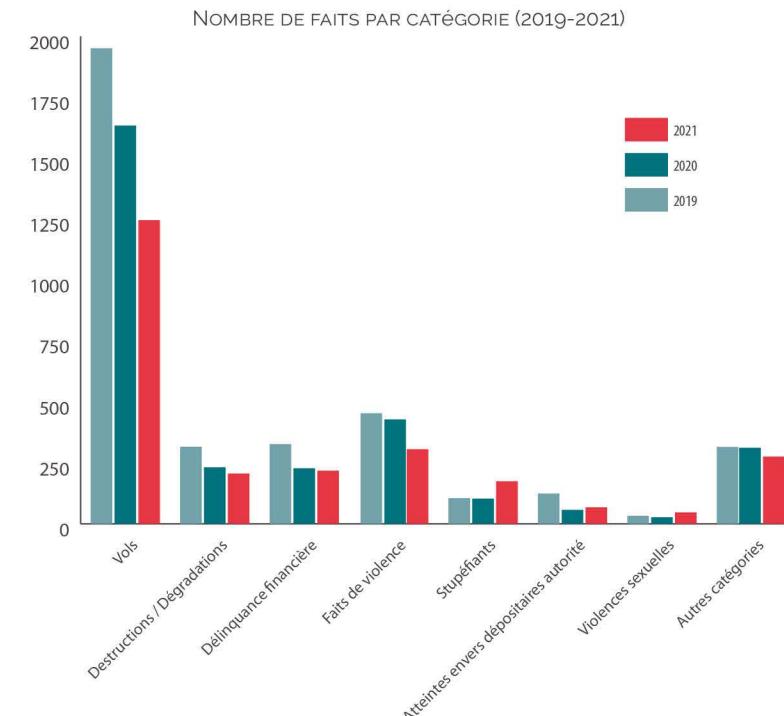
Les faits liés aux stupéfiants augmentent de +69.9% (+72 faits) principalement pour des faits de consommation (+67.4% ; +64 faits).

Les violences sexuelles ont progressé de +74.1% (+20 faits).

Focus Cathédrale / Parlement et République

865 faits, soit 34% des faits constatés du quartier, ont lieu sur les 2 Iris Cathédrale et Parlement. Ils concentrent tout particulièrement les vols. La baisse est significative en 2021 (-25.9%).

Le secteur République rassemble pour sa part 431 faits constatés, soit 17% des faits du quartier. La baisse est particulièrement sensible sur ce secteur en 2021 (-31.2%). En 2021, on observe une baisse sensible sur les vols et les faits de violence.



FAITS SIGNIFICATIFS

1 246 vols
 / 656 autres vols simples
 / 372 vols simples
 / 92 cambriolages
 / 126 vols relatifs aux véhicules



206 destructions/dégradations
 / 127 faits de destr./dégrad. de biens privés
 / 62 faits de destr./dégrad. de véhicules privés
 / 17 faits de destr./dégrad. de biens publics



218 faits de délinquance financière
 / 77 escroqueries
 / 138 falsifications et usages de cartes de crédit



306 faits de violence
 / 197 autres coups et blessures volontaires
 / 101 vols avec violence sans arme



175 faits relatifs aux stupéfiants
 / 159 faits de consommation



68 atteintes envers dépositaires de l'autorité publique
 / 32 outrages
 / 36 faits de violence

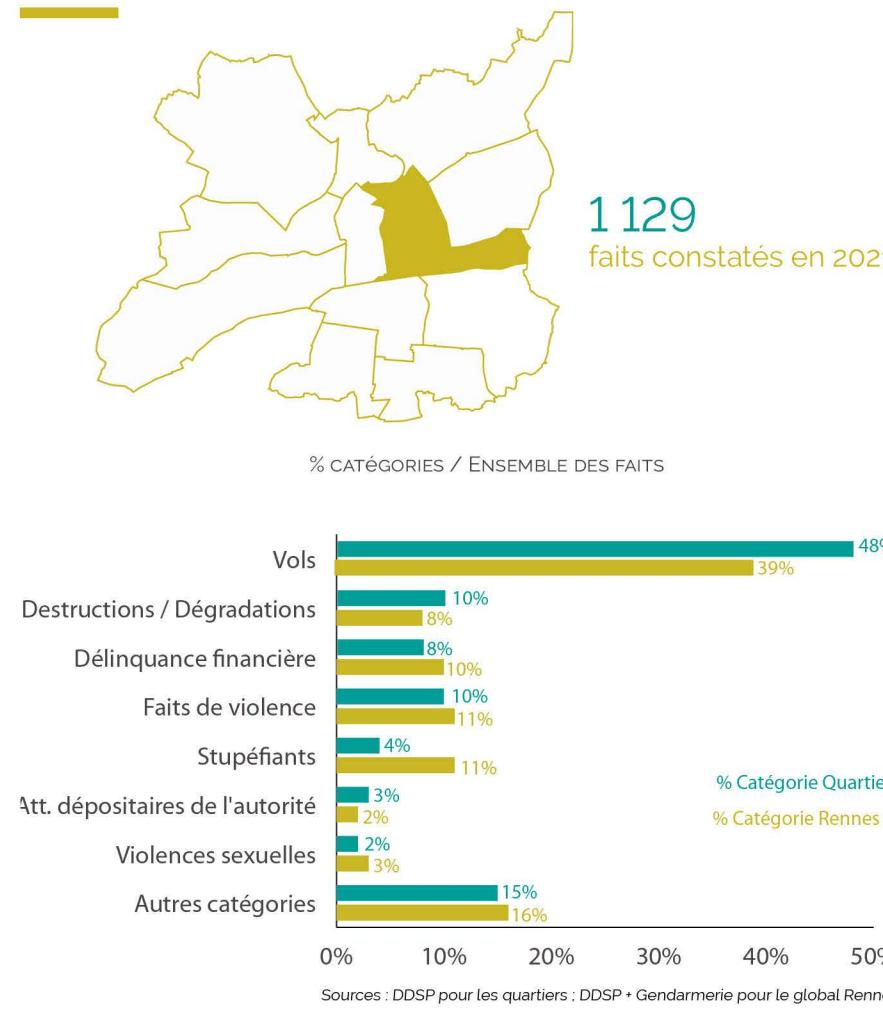


ÉVOLUTIONS 2020/2021

- 388 faits soit - 23.7%
- + 1 fait
- 265 faits
- 68 faits
- 56 faits
- 26 faits soit - 11.2%
- 44 faits
- + 23 faits
- 5 faits
- 10 faits soit - 4.4%
- 13 faits
- + 1 fait
- 122 faits soit - 28.5%
- 23 faits
- 92 faits
- + 72 faits, soit + 69.9%
- + 64 faits
- + 11 faits, soit + 19.3%
- + 6 faits
- + 5 faits

03_ FAITS DE DÉLINQUANCE LOCALISÉS PAR QUARTIER

QUARTIER 02 - THABOR SAINT-HÉLIER ALPHONSE GUÉRIN



Q02 THABOR SAINT-HÉLIER ALPHONSE GUÉRIN	2019	2020	2021
Vols	654	547	541
Destructions/Dégradations	130	138	116
Délinquance financière	112	117	92
Faits de violence	121	128	114
Stupéfiants	37	64	44
Atteintes serv. dépositaires autorité	26	24	29
Violences sexuelles	25	21	25
Autres catégories	137	157	168
Ensemble	1 242	1 196	1 129

Sources : DDSP

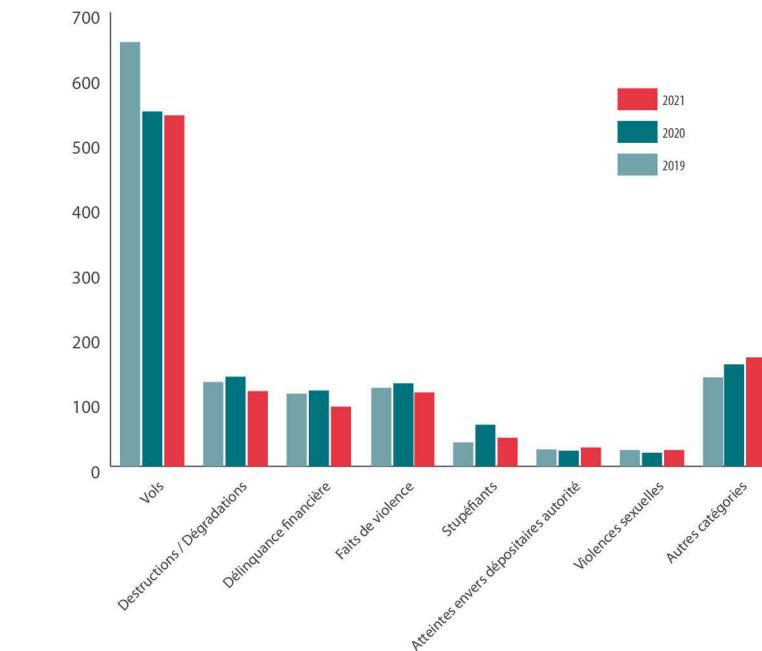
PART DU Quartier 02 DANS RENNES
8% 13%
des faits constatés de la pop. rennaise

1 129 faits constatée en 2021 sur le quartier Thabor Saint-Hélier.. Une diminution de -5.6% soit -67 faits par rapport à 2020.

Les catégories sont majoritairement en baisse. On observe toutefois une hausse des atteintes aux véhicules (vols et dégradations).

Deux autres catégories augmentent légèrement : les atteintes envers les dépositaires de l'autorité publique, ainsi que les violences sexuelles qui augmentent légèrement.

NOMBRE DE FAITS PAR CATÉGORIE (2019-2021)



FAITS SIGNIFICATIFS

541 vols

/ 270 autres vols simples
/ 30 vols simples
/ 90 cambriolages
/ 151 vols relatifs aux véhicules



116 destructions/dégradations

/ 66 faits de destr./dégrad. de biens privés
/ 43 faits de destr./dégrad. de véhicules privés



92 faits de délinquance financière

/ 63 escroqueries
/ 29 falsifications et usages de cartes de crédit



114 faits de violence

/ 78 autres coups et blessures volontaires
/ 31 vols avec violence sans arme



44 faits relatifs aux stupéfiants

/ 38 faits de consommation



29 atteintes envers dépositaires de l'autorité publique

/ 11 outrages
/ 18 faits de violence



ÉVOLUTIONS 2020/2021

- 6 faits soit - 11%

+ 5 faits
- 19 faits
- 11 faits
+ 19 faits



- 22 faits soit - 15.9%

- 31 faits
+ 10 faits



- 25 faits soit - 21.4%

- 3 faits
- 1 fait



- 14 faits soit - 10.9%

- 9 faits
- 7 faits



- 20 faits soit - 31.3%

- 20 faits

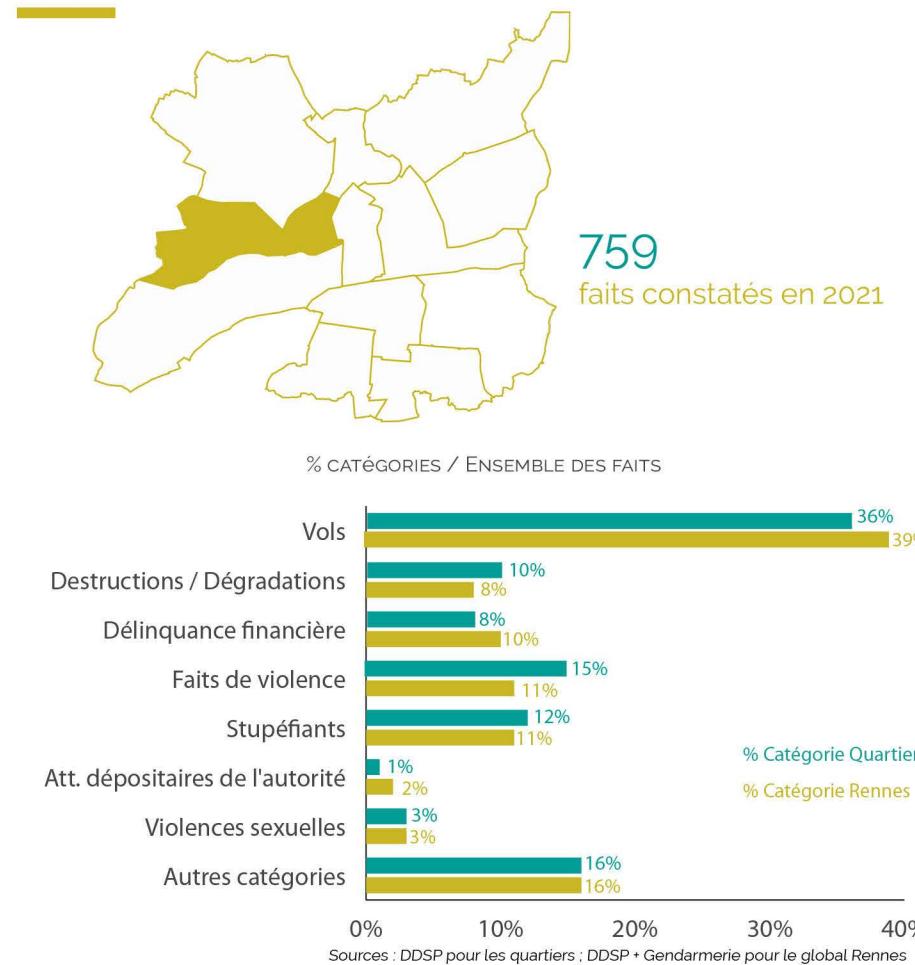


+ 5 faits soit + 20.8%

- 1 fait
+ 6 faits

03_ FAITS DE DÉLINQUANCE LOCALISÉS PAR QUARTIER

QUARTIER 03 – BOURG L’ÉVESQUE LA TOUCHE MOULIN DU COMTE



PART DU Quartier 03 DANS RENNES
6% 8%
des faits constatés de la pop. rennaise

759 faits constatés sur le quartier Bourg L'Évesque La Touche Moulin du Comte en 2021.

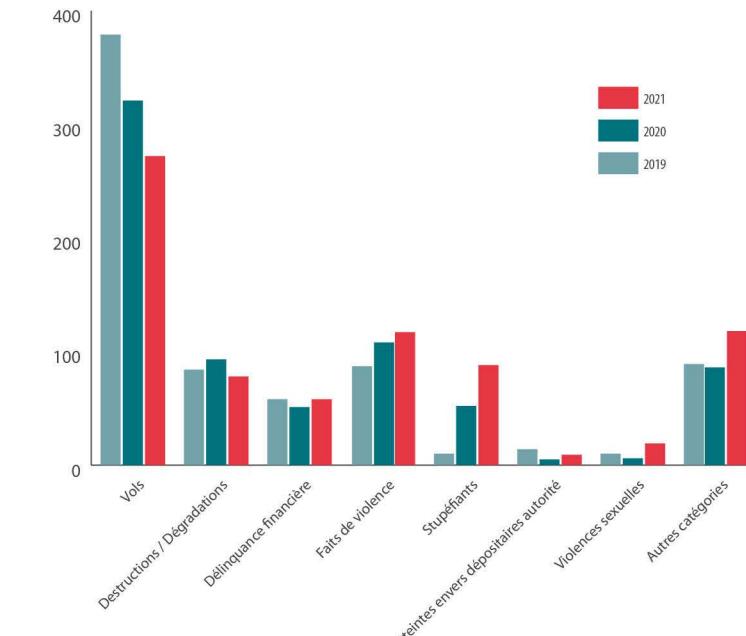
Les vols sont en baisse (-15.3% ; -49 faits) ainsi que les destructions-dégradations (-16.1% ; -15 faits).

La majorité des catégories marque une légère hausse.

Les faits de violence constituent une part notable de la délinquance sur le quartier. Ils sont en hausse en 2021, en particulier les autres coups et blessures volontaires.

Cependant une augmentation plus notable pour les faits de stupéfiants (+69.2% ; +36 faits). Cette hausse concerne principalement les faits de consommation.

NOMBRE DE FAITS PAR CATÉGORIE (2019-2021)



FAITS SIGNIFICATIFS

272 vols
/ 108 autres vols simples
/ 20 vols simples
/ 73 cambriolages
/ 71 vols relatifs aux véhicules



ÉVOLUTIONS 2020/2021

- 49 faits soit - 15.3%
- 33 faits
stable
- 1 fait
- 15 faits



- 15 faits soit - 16.1%
- 22 faits
+ 4 faits



78 destructions/dégradations
/ 49 faits de destr./dégrad. de biens privés
/ 23 faits de destr./dégrad. de véhicules privés

+ 7 faits soit + 13.7%
+ 13 faits
- 8 faits



58 faits de délinquance financière
/ 38 escroqueries
/ 18 falsifications et usages de cartes de crédit

+ 9 faits soit + 8.3%
+ 13 faits
- 9 faits

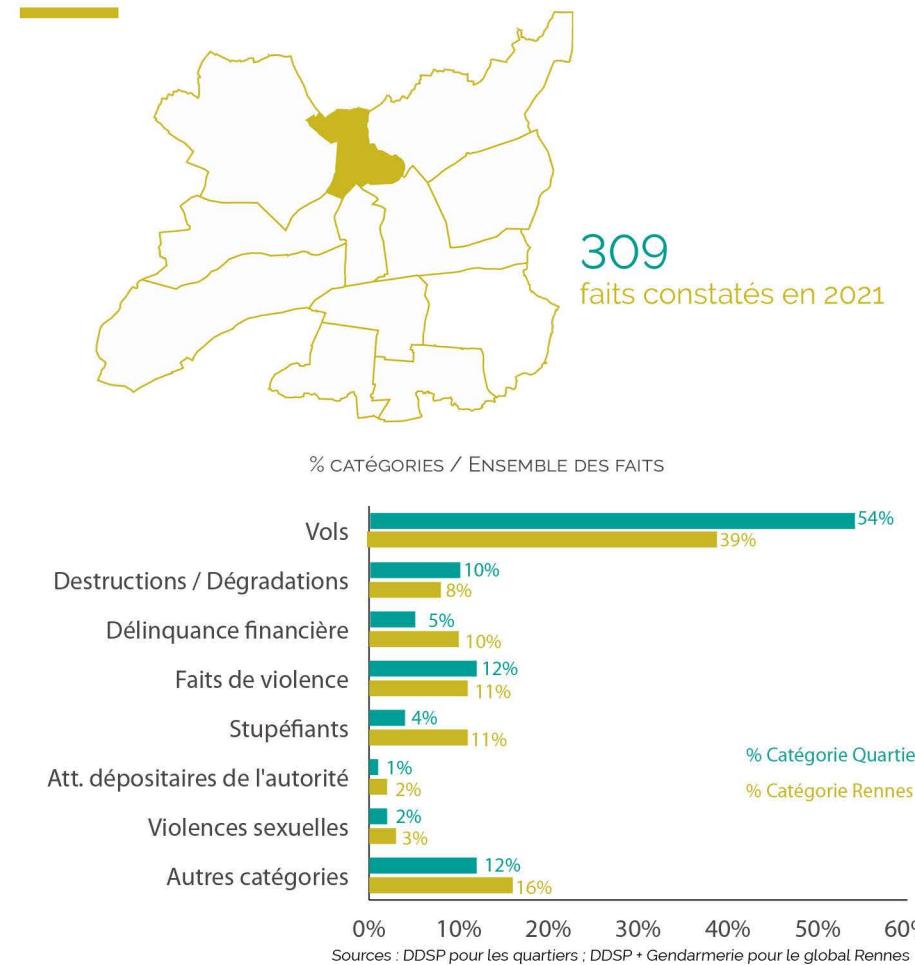


117 faits de violence
/ 90 autres coups et blessures volontaires
/ 22 vols avec violence sans arme

+ 36 faits soit + 69.2%
+ 35 faits

03_ FAITS DE DÉLINQUANCE LOCALISÉS PAR QUARTIER

QUARTIER 04 - SAINT-MARTIN



PART DU Quartier 04 DANS RENNES
2% 3%
des faits constatés de la pop. rennaise

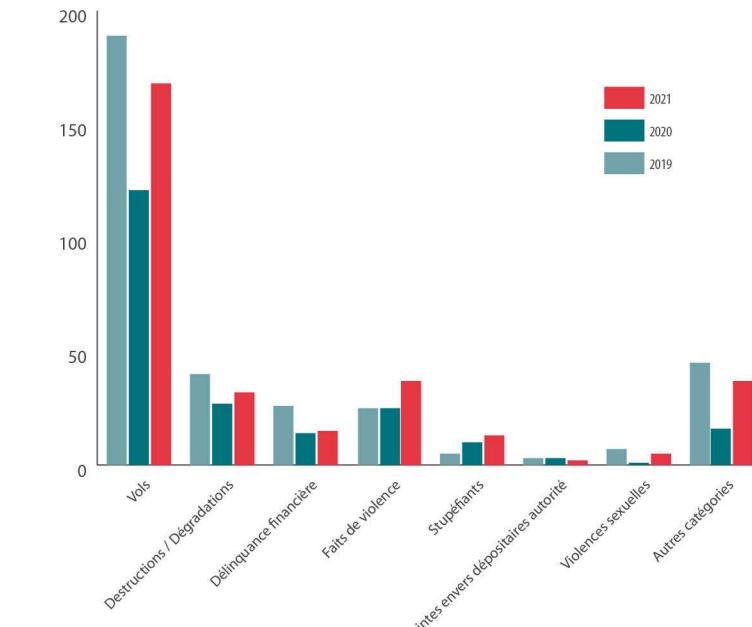
309 faits ont été constatés en 2021 dans le quartier Saint-Martin ; +92 faits par rapport à 2020 soit +42.4%.

Alors que les vols sont en baisse dans 10 quartiers sur 12, la délinquance du quartier demeure très marquée par les vols avec 54% des faits du quartier (c'est le quartier dont la part des vols est la plus importante comparée aux autres quartiers). Les vols augmentent en 2021 de +38.8% (+47 faits).

La hausse se concentre sur les cambriolages (+75.0% ; +21 faits) et sur les vols relatifs aux véhicules (+53.7% ; +22 faits).

Les faits de violences augmentent pour leur part de +48% (+12 faits). Il s'agit principalement de faits «autres coups et blessures volontaires».

NOMBRE DE FAITS PAR CATÉGORIE (2019-2021)



FAITS SIGNIFICATIFS

168 vols
/ 46 autres vols simples
/ 10 vols simples
/ 49 cambriolages
/ 63 vols relatifs aux véhicules

ÉVOLUTIONS 2020/2021

+ 47 faits soit + 38.8%
+ 5 faits
- 1 fait
+ 21 faits
+ 22 faits



+ 5 faits soit + 18.5%
+ 1 fait
+ 4 faits



+ 1 fait soit + 7.1%
- 1 fait



+ 12 faits soit + 48.0%
+ 10 faits
+ 3 faits



NOMBRE DE FAITS PAR CATÉGORIE (2019-2021)

Q04 SAINT-MARTIN	2019	2020	2021
Vols	189	121	168
Destructions/Dégradations	40	27	32
Délinquance financière	26	14	15
Faits de violence	25	25	37
Stupéfiants	5	10	13
Atteintes serv. dépositaires autorité	3	3	2
Violences sexuelles	7	1	5
Autres catégories	45	16	37
Ensemble	340	217	309

Sources : DDSP

32 destructions/dégradations

/ 18 faits de destr./dégrad. de biens privés
/ 13 faits de destr./dégrad. de véhicules privés

15 faits de délinquance financière

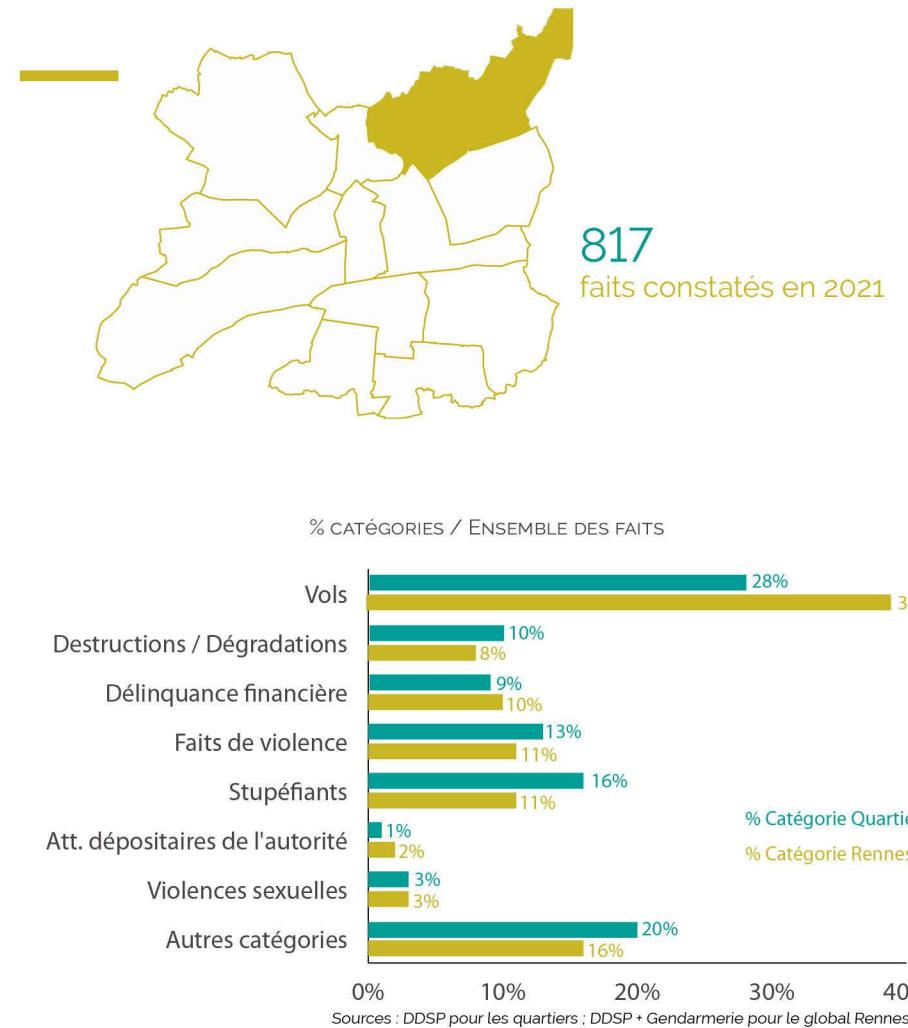
/ 9 escroqueries

37 faits de violence

/ 30 autres coups et blessures volontaires
/ 6 vols avec violences sans arme

03_ FAITS DE DÉLINQUANCE LOCALISÉS PAR QUARTIER

QUARTIER 05 - MAUREPAS LA BELLANGERAI



PART DU Quartier 05 DANS RENNES

6% 10% des faits constatés de la pop. rennaise

817 faits ont été constatés sur le quartier Maurepas La Bellangerais en 2021. Ils sont en baisse par rapport à 2020 : -13.5% soit -127 faits. Pour mémoire, l'année 2020 avait déjà enregistré une baisse notable (-15.1%, soit -168).

Par rapport aux 12 quartiers, en moyenne, les vols sont beaucoup moins représentés sur ce quartier. Par contre les faits de stupéfiants sont plus importants..

Les vols, qui représentent 28% des faits du quartier, baissent de -23.1% (-68 faits). Toutes les catégories sont concernées, avec -30.4% autres vols simple au préjudice (-38 faits), -26.3% vols à la roulette (-15 faits).

Les destructions dégradations sont en diminution (mais ce n'est pas le cas pour les dégradations de véhicules privés).

La délinquance financière, observe également un recul.

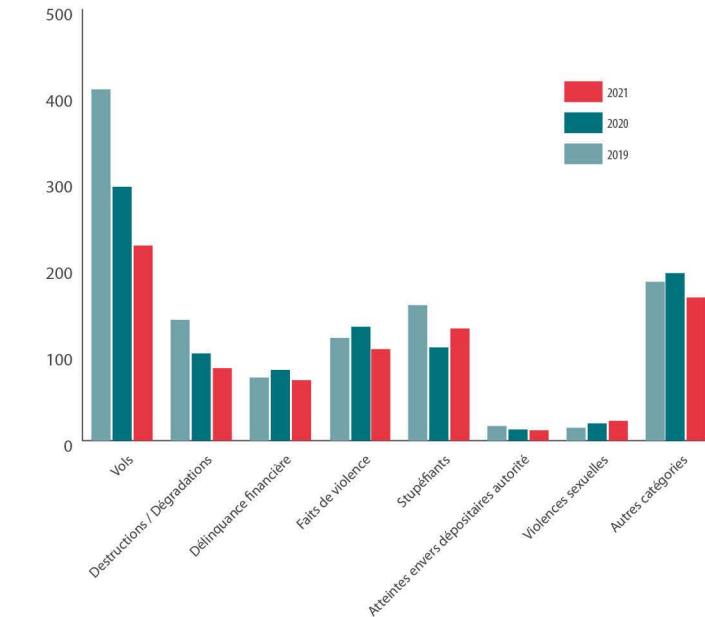
A noter, la baisse des faits de violence et en particulier des autres coups et blessures volontaires qui progressent sur l'ensemble de la ville.

Les stupéfiants constituent la principale catégorie qui augmente +20.4% (+22 faits) ; ils rassemblent 16% des faits constatés du quartier. Pour mémoire, ces faits constatés sont alimentés par l'activité des forces de l'ordre (et non par les dépôts de plainte comme les autres catégories).

Focus Maurepas

60% des faits du quartier (soit 491 faits) ont lieu sur les 4 Iris de Maurepas (Brno, E Mounier, Le Gast Est et Le Gast Ouest). Pour mémoire, ces Iris concentrent 44% de la population du quartier. La délinquance y est donc surreprésentée.

NOMBRE DE FAITS PAR CATÉGORIE (2019-2021)



FAITS SIGNIFICATIFS

226 vols
 / 87 autres vols simples
 / 12 vols simples
 / 41 cambriolages
 / 86 vols relatifs aux véhicules



ÉVOLUTIONS 2020/2021

- 68 faits soit - 23.1%
 - 38 faits
 - 3 faits
 - 10 faits
 - 17 faits

- 17 faits soit - 16.8%
 - 20 faits
 + 4 faits
 - 1 fait



84 destructions/dégradations
 / 40 faits de destr./dégrad. de biens privés
 / 28 faits de destr./dégrad. de véhicules privés
 / 16 faits de destr./dégrad. de biens publics



70 faits de délinquance financière
 / 54 escroqueries
 / 12 falsifications et usages de cartes de crédit



106 faits de violence
 / 89 autres coups et blessures volontaires
 / 16 vols avec violence sans arme

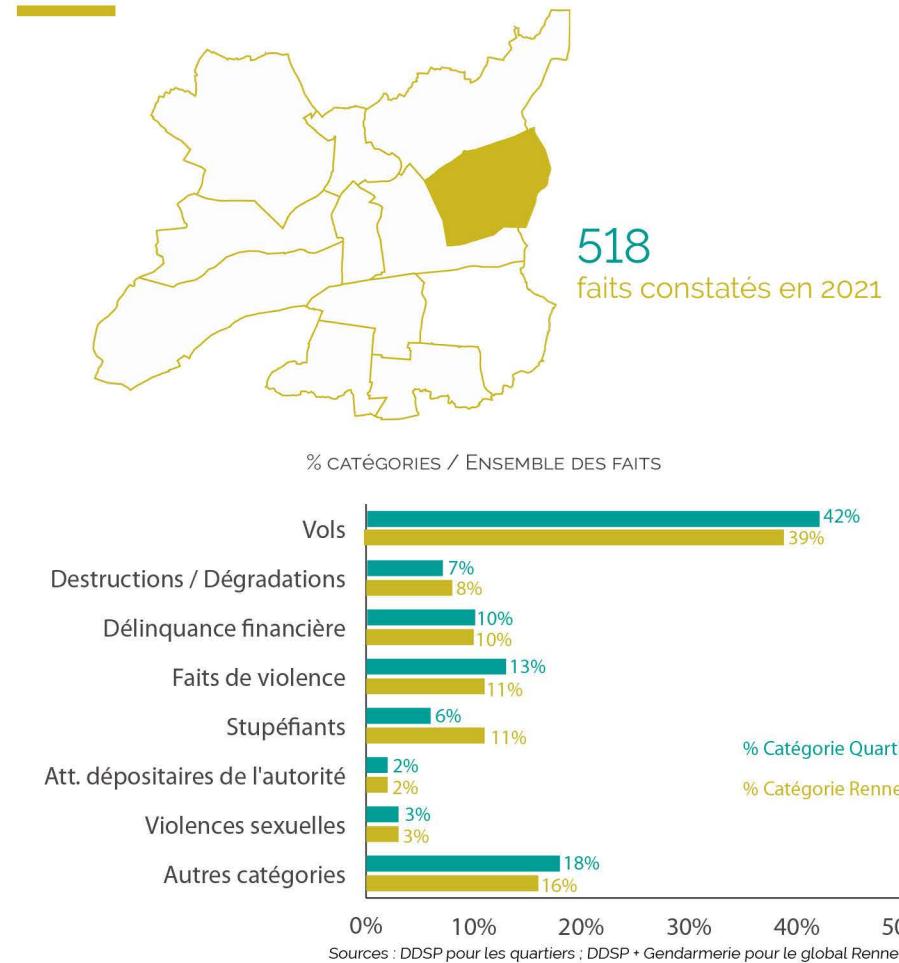


130 faits relatifs aux stupéfiants
 / 116 faits de consommation
 / 9 usage-revente
 / 5 trafics de stupéfiants



03_ FAITS DE DÉLINQUANCE LOCALISÉS PAR QUARTIER

QUARTIER 06 - JEANNE D'ARC LONGS-CHAMPS BEAULIEU



PART DU Quartier 06 DANS RENNES
4% 8%
des faits constatés de la pop. rennaise

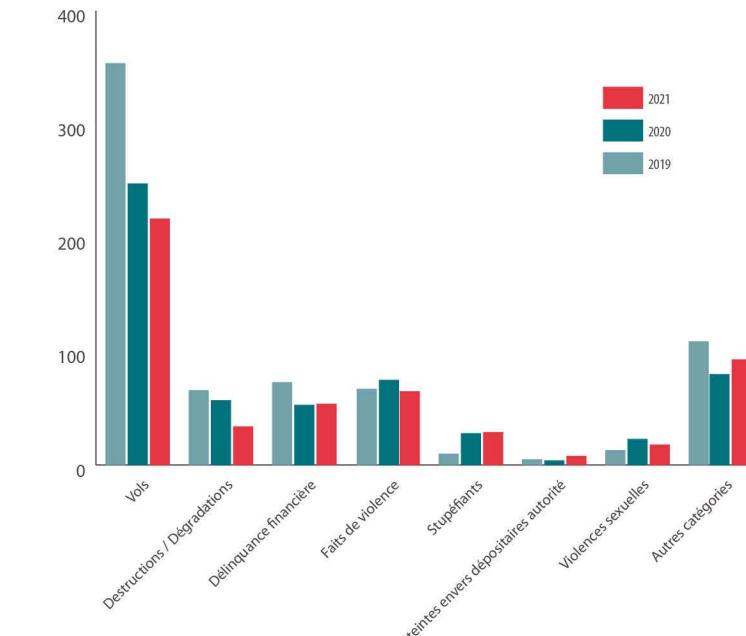
518 faits ont été constatés sur le quartier Jeanne d'Arc Long Champs Beaulieu en 2021. La délinquance constatée est en baisse de -8.8% (-50 faits).

Cette baisse est à imputer principalement à la catégorie des vols, et en particulier les cambriolages.

Sont également en baisse, les destructions-dégradations, les faits de violence et les violences sexuelles.

Les autres catégories délinquance financière, stupéfiants, sont stables.

NOMBRE DE FAITS PAR CATÉGORIE (2019-2021)



FAITS SIGNIFICATIFS

217 vols
/ 102 autres vols simples
/ 18 vols simples
/ 38 cambriolages
/ 59 vols relatifs aux véhicules



ÉVOLUTIONS 2020/2021

- 31 faits soit - 12.5%
+ 1 fait
- 1 fait
- 23 faits
- 8 faits



- 23 faits soit - 40.4%
- 25 faits
+ 3 faits



+ 1 fait soit + 1.9%
+ 1 fait
- 1 fait



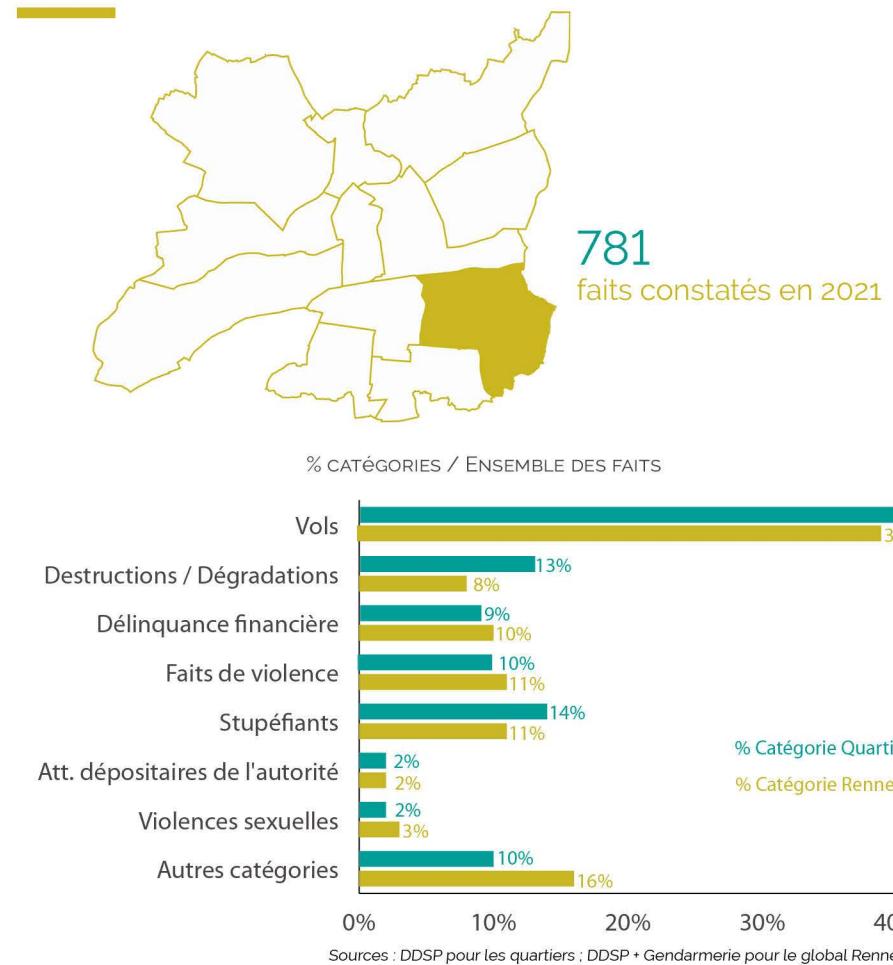
- 10 faits soit - 13.3%
- 7 faits
- 3 faits

Q06 JEANNE D'ARC LONGS-CHAMPS BEAULIEU		2019	2020	2021
Vols		354	248	217
Destructions/Dégradations		66	57	34
Délinquance financière		73	53	54
Faits de violence		67	75	65
Stupéfiants		10	28	29
Atteintes serv. dépositaires autorité		5	4	8
Violences sexuelles		13	23	18
Autres catégories		109	80	93
Ensemble		697	568	518

Sources : DDSP

03_ FAITS DE DÉLINQUANCE LOCALISÉS PAR QUARTIER

QUARTIER 07 - FRANCISCO FERRER LANDRY POTERIE



NOMBRE DE FAITS PAR CATÉGORIE (2019-2021)

Q07 FRANCISCO FERRER LANDRY POTERIE	2019	2020	2021
Vols	397	388	316
Destructions/Dégradations	102	102	103
Délinquance financière	57	61	67
Faits de violence	75	69	77
Stupéfiants	44	69	107
Atteintes serv. dépositaires autorité	9	9	15
Violences sexuelles	8	10	14
Autres catégories	96	71	82
Ensemble	788	779	781

Sources : DDSP

PART DU Quartier 07 DANS RENNES

6% des faits constatés de la pop. rennaise

781 faits constatés sur le quartier Francisco Ferrer Landry Poterie. Leur nombre est stable par rapport à 2020 (+0.3% ; +2 faits).

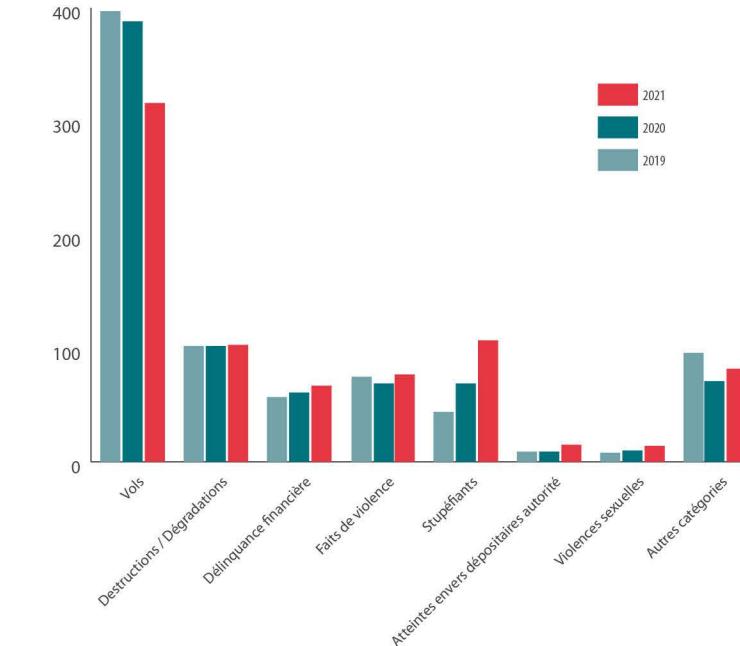
Les vols qui représentent 40% des faits du quartier sont en baisse notable: -18.6% (-72 faits). Cette diminution concerne les vols relatifs aux véhicules et les cambriolages.

Les stupéfiants (14% des faits constatés sur le quartier) augmentent de +55.1% (+38 faits).

Les faits de violence, qui avaient diminué en 2020, sont en augmentation en 2021.

La délinquance financière est également en hausse.

NOMBRE DE FAITS PAR CATÉGORIE (2019-2021)



FAITS SIGNIFICATIFS

316 vols
 / 112 autres vols simples
 / 12 vols simples
 / 92 cambriolages
 / 100 vols relatifs aux véhicules



ÉVOLUTIONS 2020/2021

- 72 faits soit - 18.6%
 - 1 fait
 - 3 faits
 - 29 faits
 - 39 faits



+ 1 fait soit + 1.0%
 + 13 faits
 - 2 faits



+ 6 faits soit + 9.8%
 + 1 fait
 + 8 faits



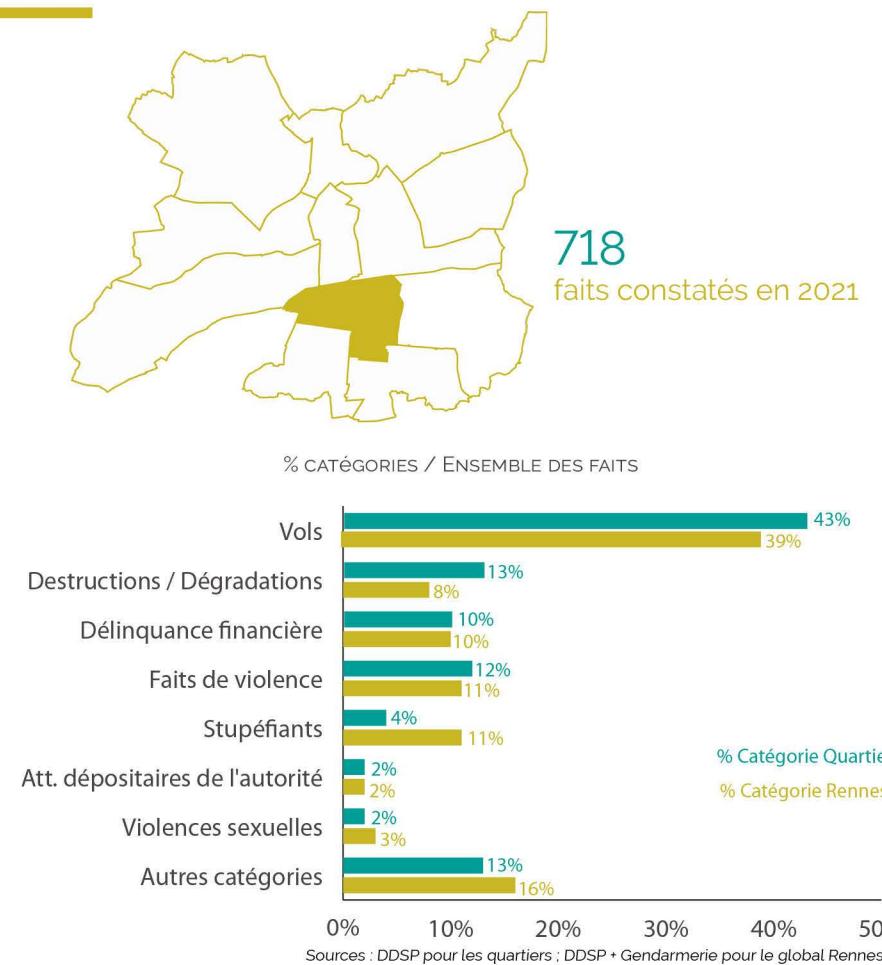
+ 8 faits soit + 11.6%
 + 6 faits
 + 2 faits



+ 38 faits soit + 55.1%
 + 22 faits
 + 10 faits

03_ FAITS DE DÉLINQUANCE LOCALISÉS PAR QUARTIER

QUARTIER 08 - SUD GARE



PART DU Quartier 08 DANS RENNES
5% 9%
des faits constatés de la pop. rennaise

718 faits ont été constatés dans le quartier Sud Gare en 2021. Sud Gare fait partie des quartiers qui marquent une hausse en 2021 (+8.5% , +56 faits).

La progression porte d'abord sur la délinquance financière (+102.9% ; +36 faits). Il s'agit essentiellement d'escroqueries.

Sont également en hausse, les destructions-dégradations (+43.9% ; +29 faits) notamment tournées vers les véhicules privés.

Les faits de violence, de nature plus grave, augmentent (+32.8% ; +22 faits), qu'il s'agisse des autres coups et blessures volontaires et des vols avec violence.

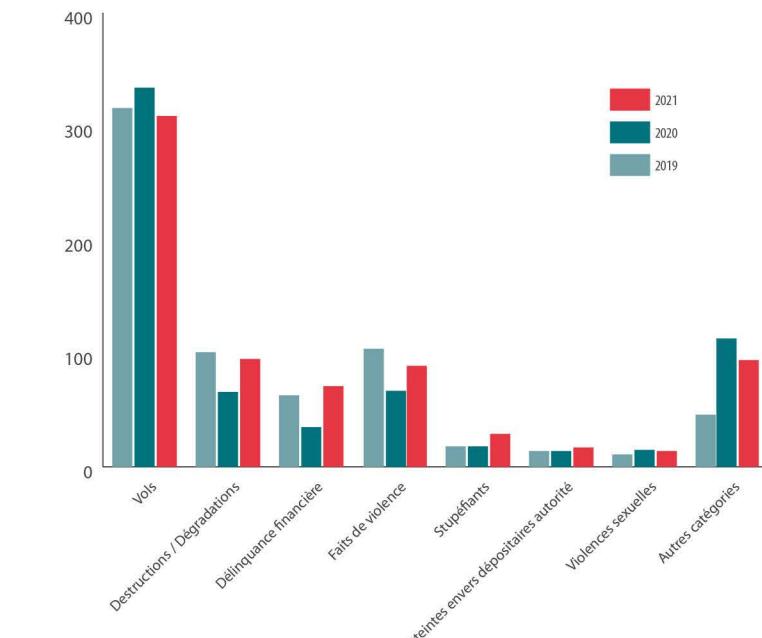
Les faits relatifs aux stupéfiants sont en hausse.

Les vols, comme sur le reste de la ville, baissent de manière notable (-7.5% ; -25 faits).

NOMBRE DE FAITS PAR CATÉGORIE (2019-2021)			
Q08 SUD GARE	2019	2020	2021
Vols	316	334	309
Destructions/Dégradations	101	66	95
Délinquance financière	63	35	71
Faits de violence	104	67	89
Stupéfiants	18	18	29
Atteintes serv. dépositaires autorité	14	14	17
Violences sexuelles	11	15	14
Autres catégories	46	113	94
Ensemble	673	662	718

Sources : DDSP

NOMBRE DE FAITS PAR CATÉGORIE (2019-2021)



FAITS SIGNIFICATIFS

309 vols
/ 123 autres vols simples
/ 11 vols simples
/ 85 cambriolages
/ 90 vols relatifs aux véhicules



ÉVOLUTIONS 2020/2021

- 25 faits soit -75%
+ 9 faits
- 6 faits
+ 3 faits
- 31 faits



+ 29 faits soit + 43.9%
stable
+ 22 faits
+ 7 faits



+ 36 faits soit + 102.9%
+ 33 faits
+ 3 faits



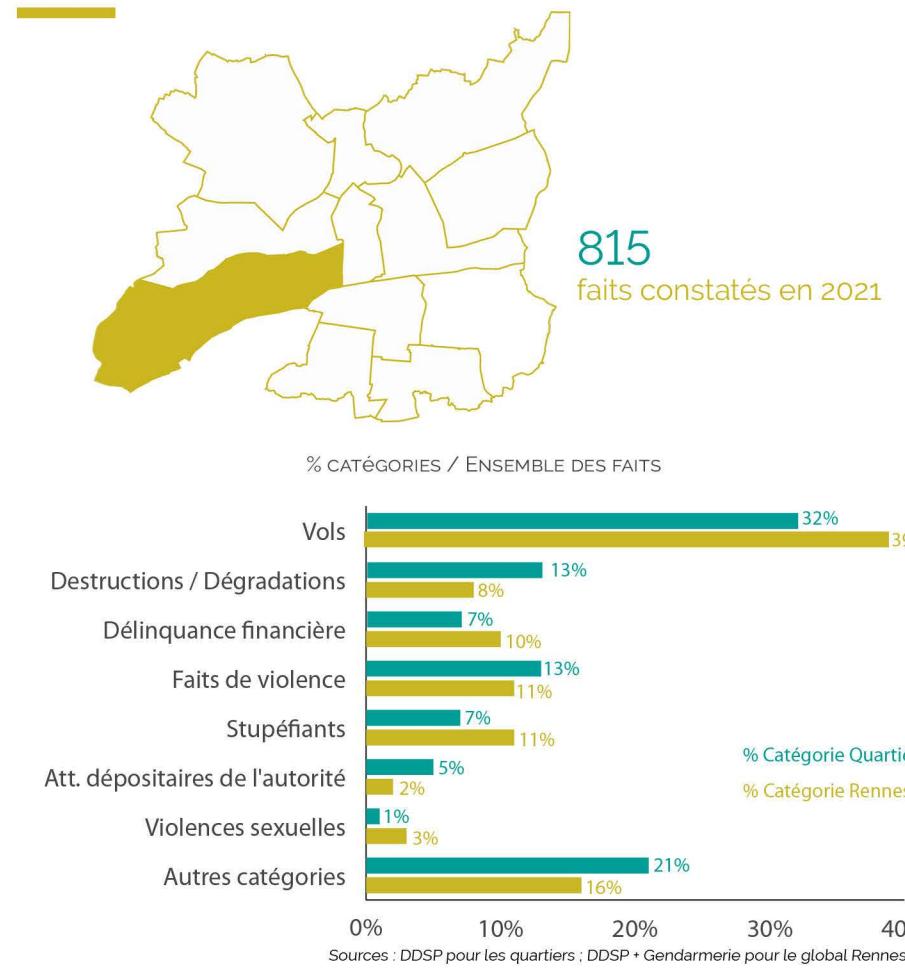
+ 22 faits soit + 32.8%
+ 18 faits
+ 5 faits



+ 11 faits soit + 61.1%
+ 12 faits

03_ FAITS DE DÉLINQUANCE LOCALISÉS PAR QUARTIER

QUARTIER 09 - CLEUNAY ARSENAL REDON



PART DU Quartier 09 DANS RENNES
6% 8%
des faits constatés de la pop. rennaise

815 faits ont été constatés sur le quartier Cleunay Arsenal Redon en 2021. Le quartier marque une hausse de +3% en un an (+24 faits).

Néanmoins, il est concerné par un point noir : il marque la plus forte hausse du nombre de faits de violence (+41 faits, soit +59.4%). Ce sont principalement des autres coups et blessures volontaires (+35 faits).

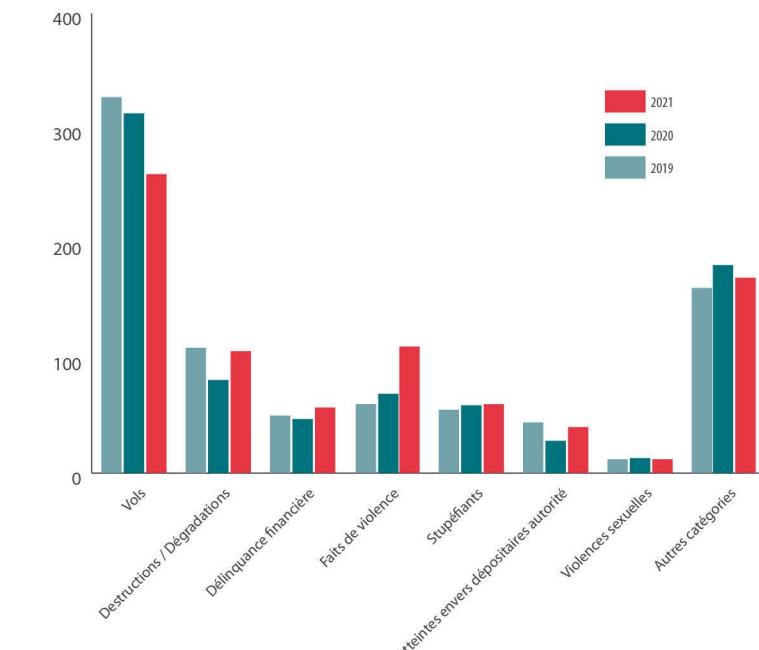
Les destructions-dégradations augmentent de +30.9% (+25 faits).

Les faits de vols baissent globalement de -16.9% (-53 faits). Toutefois, les cambriolages et les vols simples ne sont pas en baisse.

Qdg CLEUNAY ARSENAL REDON	2019	2020	2021
Vols	327	313	260
Destructions/Dégradations	109	81	106
Délinquance financière	50	47	57
Faits de violence	60	69	110
Stupéfiants	55	59	60
Atteintes serv. dépositaires autorité	44	28	40
Violences sexuelles	12	13	12
Autres catégories	161	181	170
Ensemble	818	791	815

Sources : DDSP

NOMBRE DE FAITS PAR CATÉGORIE (2019-2021)



FAITS SIGNIFICATIFS

260 vols
/ 100 autres vols simples
/ 30 vols simples
/ 62 cambriolages
/ 68 vols relatifs aux véhicules



ÉVOLUTIONS 2020/2021

- 53 faits soit - 16.9%

- 43 faits

+ 8 faits

+ 13 faits

- 31 faits

+ 25 faits soit + 30.9%

+ 8 faits

+ 22 faits

+ 10 faits soit + 21.3%

+ 9 faits

+ 2 faits

+ 41 faits soit + 59.4%

+ 35 faits

+ 5 faits

+ 1 fait soit + 1.7%

+ 8 faits

- 2 faits

- 5 faits

+ 12 faits soit + 42.9%

+ 7 faits

+ 5 faits

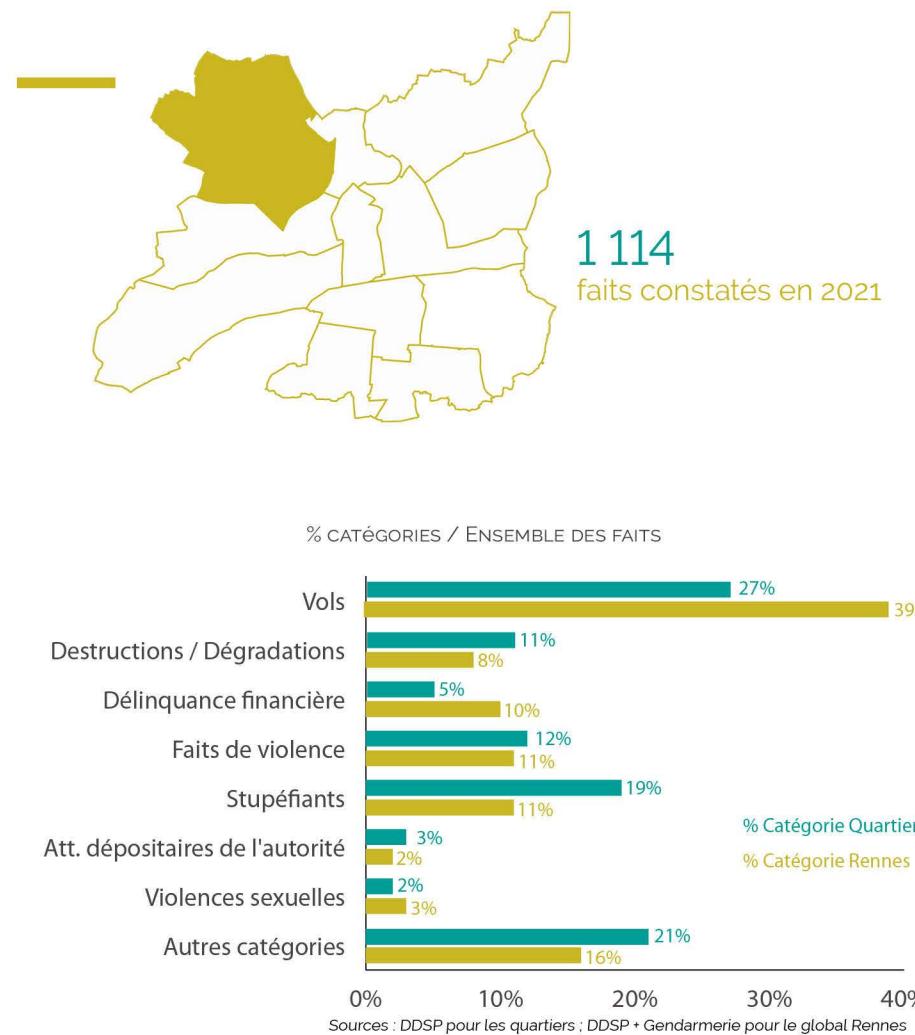
40 atteintes envers les dépositaires de l'autorité publique

/ 18 outrages
/ 22 faits de violence



03_ FAITS DE DÉLINQUANCE LOCALISÉS PAR QUARTIER

QUARTIER 10 - VILLEJEAN BEAUREGARD



PART DU Quartier 10 DANS RENNES
8% 10%
des faits constatés de la pop. rennaise

1 114 faits constatés sur le quartier Villejean Beauregard en 2021, +16.9% (+161 faits) par rapport à 2020. Il marque la plus forte progression en 2021, après le quartier du Blosne.

L'augmentation concerne les faits de stupéfiants +186.3% (+136 faits) principalement liée aux faits de consommation (+213.8% ; +124 faits). Rappelons que l'enregistrement de ces faits est alimenté par l'activité des forces de l'ordre (et non par les dépôts de plainte comme les autres catégories).

La délinquance financière et les destructions / dégradations marquent des augmentations en 2021.

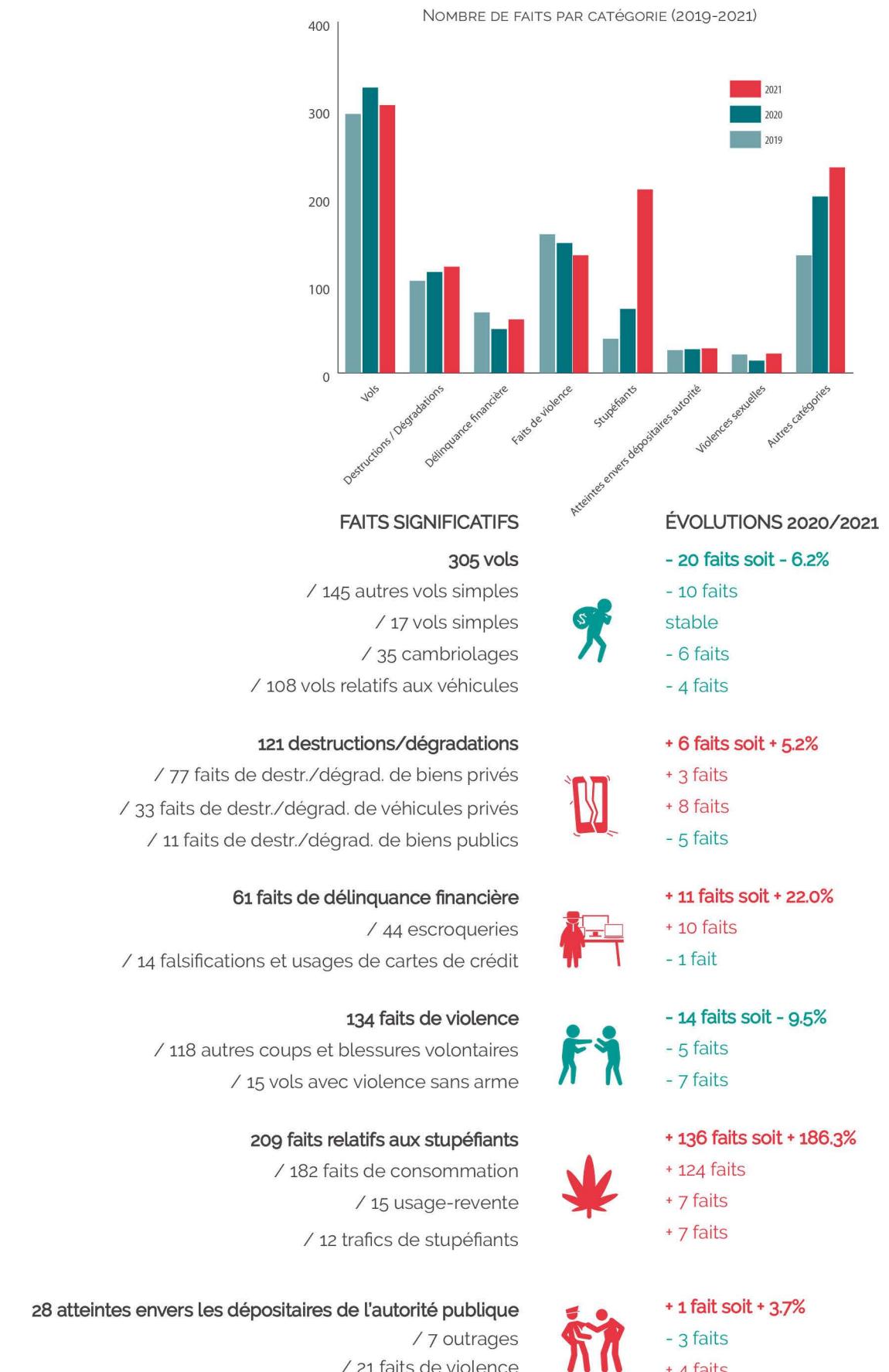
Les violences sexuelles ont également augmenté en 2021 (22 faits contre 14 en 2020).

Les vols et les faits de violence sont en baisse.

Focus Dalle Kennedy et Beauregard

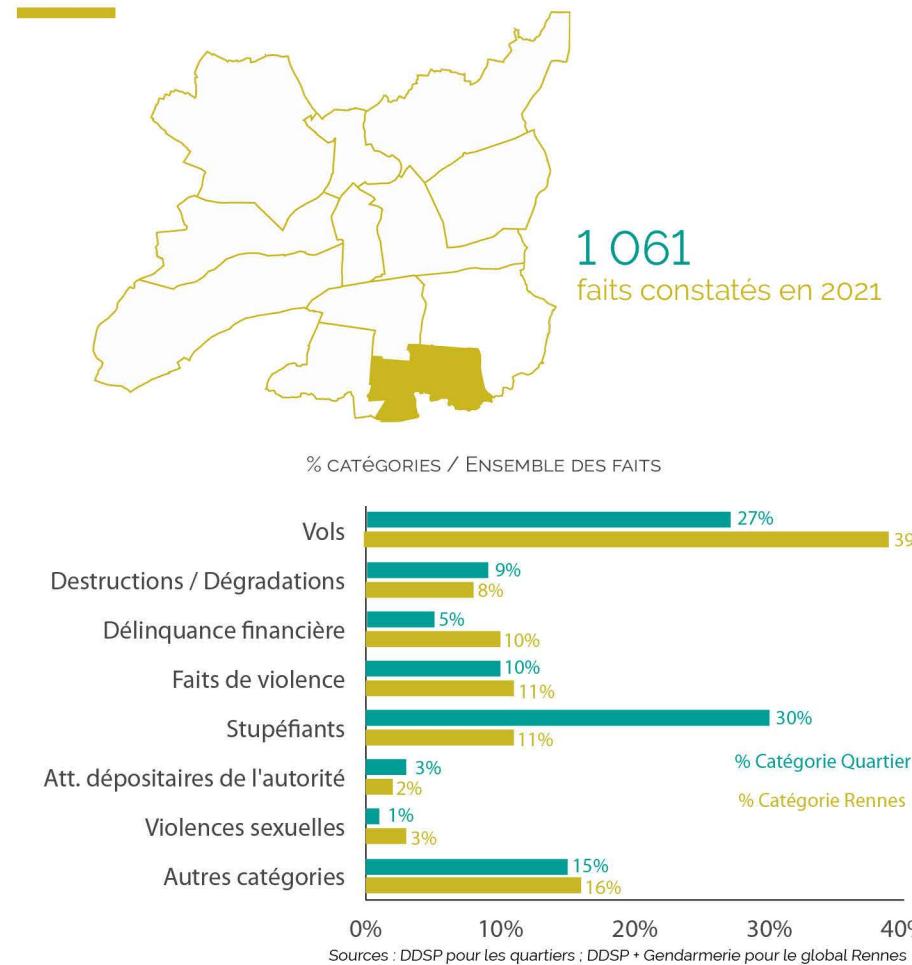
227 faits, soit 20% de la délinquance constatée sur le quartier, concerne l'Iris Dalle Kennedy (pour mémoire l'Iris concentre 12% de la population du quartier). La délinquance constatée augmente de 47.4% (+154 faits). 50% de la délinquance constatée concerne les stupéfiants;

L'Iris Beauregard comptabilise 252 faits, soit 23% des faits constatés du quartier; on n'observe pas de surreprésentation de la délinquance (pour mémoire l'Iris concentre 28% de la population du quartier). La progression entre 2020 et 2021 est légèrement inférieure à celle observée sur le quartier (+2.4%, soit +6 faits).



03_ FAITS DE DÉLINQUANCE LOCALISÉS PAR QUARTIER

QUARTIER 11 – LE BLOSNE



PART DU Quartier 11 DANS RENNES

8% de la pop. rennaise

1 061 faits sont constatés au Blosne en 2021. Le quartier marque la plus forte augmentation parmi les quartiers rennais: +28.8% d'augmentation par rapport à 2020 (+237 faits).

Les vols augmentent au Blosne alors qu'ils sont à la baisse sur 10 quartiers : +26.4% (+60 faits). A noter, il s'agit en 1er lieu des vols de véhicule (+40 faits).

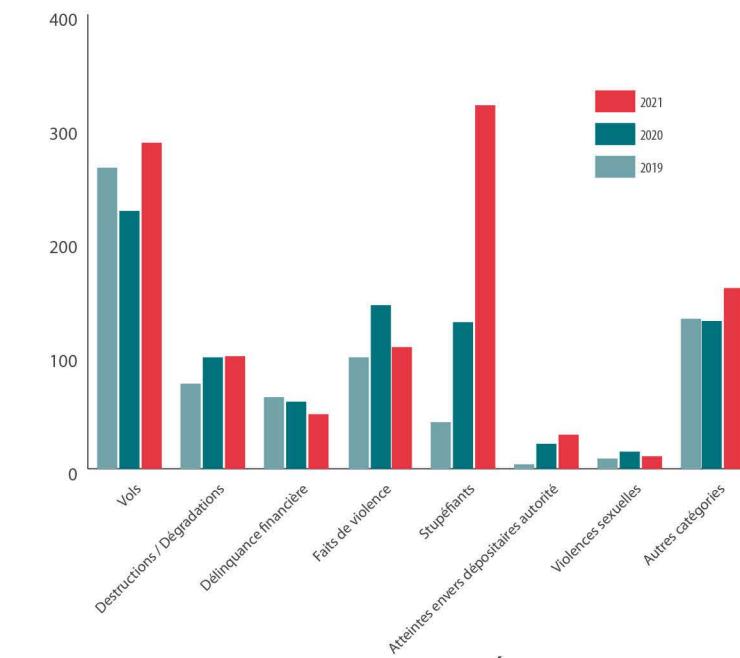
Les faits de stupéfiants marquent la plus forte augmentation : +148.1% (+191 faits). Pour mémoire, ces faits constatés sont alimentés par l'activité des forces de l'ordre (et non par les dépôts de plainte comme les autres catégories). 105 faits concernent l'usage-revente en 2021 contre 21 en 2020, 167 faits la consommation contre 89. Ces chiffres donnent à voir l'implication des forces de l'ordre sur ce territoire en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants.

Les faits de violences baissent de manière significative -25.7% (-37 faits). La catégorie «autres coups et blessures volontaires» est également en baisse tandis qu'elle augmente sur le reste de la ville.

La délinquance financière est également en recul.

Les autres catégories sont assez stables.

NOMBRE DE FAITS PAR CATÉGORIE (2019-2021)



FAITS SIGNIFICATIFS

287 vols

/ 115 autres vols simples
/ 22 vols simples
/ 38 cambriolages
/ 112 vols relatifs aux véhicules



ÉVOLUTIONS 2020/2021

+ 60 faits soit + 26.4%

+ 25 faits

+ 2 faits

- 7 faits

+ 40 faits

+ 1 fait soit + 1.0%

+ 7 faits

- 3 faits

- 3 faits

- 11 faits soit - 18.6%

- 5 faits

+ 4 faits

- 37 faits soit - 25.7%

- 20 faits

- 15 faits

+ 191 faits soit +148.1%

+ 78 faits

+ 84 faits

+ 29 faits

+ 8 faits soit + 36.4%

- 1 fait

+ 9 faits

48 faits de délinquance financière

/ 16 falsifications et usages de cartes de crédit
/ 31 escroqueries



107 faits de violence

/ 96 autres coups et blessures volontaires
/ 8 vols avec violence sans arme



320 faits relatifs aux stupéfiants

/ 167 faits de consommation
/ 105 usage - revente
/ 48 trafics de stupéfiants



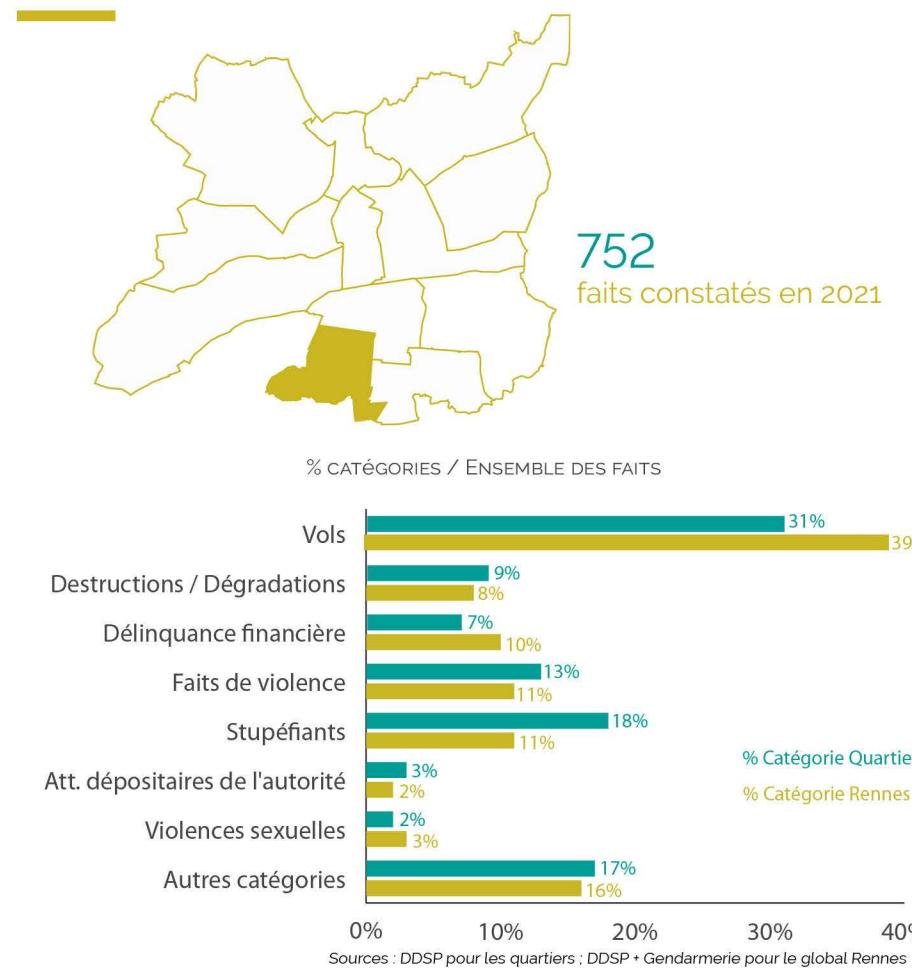
30 atteintes envers les dépositaires de l'autorité publique

/ 7 outrages
/ 23 faits de violence



03_ FAITS DE DÉLINQUANCE LOCALISÉS PAR QUARTIER

QUARTIER 12 - BRÉQUIGNY



PART DU Quartier 12 DANS RENNES
6% des faits constatés de la pop. rennaise

752 faits sont constatés sur le quartier Bréquigny en 2021. Est observée une hausse : +12.4% (+83 faits) par rapport à 2020.

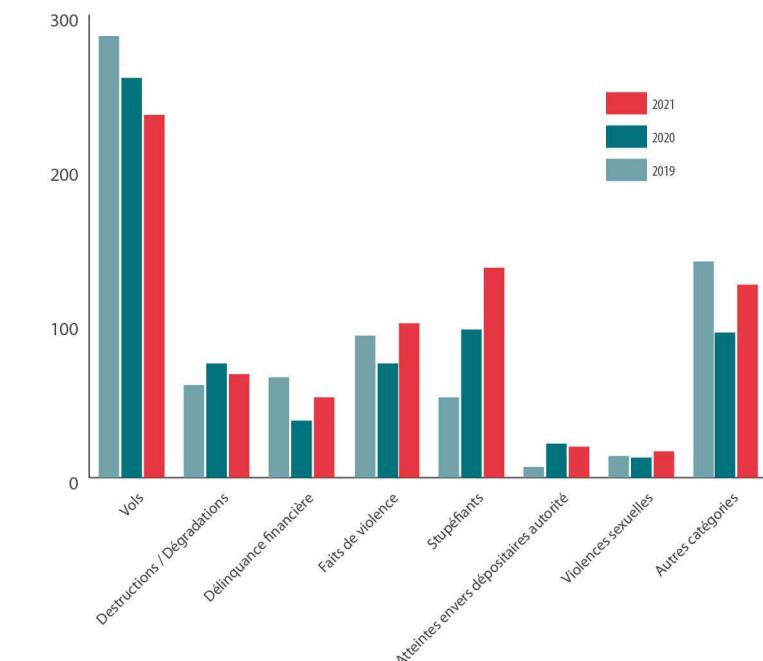
Les faits relatifs aux stupéfiants marquent la plus forte hausse et augmentent de +41.7% (+40 faits).

Les faits de violence ont une hausse significative : +35.1% (+26 faits).

La délinquance financière est également en augmentation (+40.5%, soit +15 faits).

Comme sur le reste de la ville, les faits de vols baissent de -9.3% (-24 faits).

NOMBRE DE FAITS PAR CATÉGORIE (2019-2021)



FAITS SIGNIFICATIFS

235 vols
/ 114 autres vols simples
/ 32 vols simples
/ 28 cambriolages
/ 61 vols relatifs aux véhicules



ÉVOLUTIONS 2020/2021

- 24 faits soit - 9.3%
+ 5 faits
- 2 faits
- 9 faits
- 18 faits



- 7 faits soit - 9.5%
- 12 faits
+ 5 faits

67 destructions/dégradations
/ 31 faits de destr./dégrad. de biens privés
/ 29 faits de destr./dégrad. de véhicules privés



+ 15 faits soit + 40.5%
- 1 fait
+ 15 faits

52 faits de délinquance financière
/ 14 falsifications et usages de cartes de crédit
/ 35 escroqueries



+ 26 faits soit + 35.1%
+ 19 faits
+ 3 faits

100 faits de violence
/ 81 autres coups et blessures volontaires
/ 14 vols avec violence sans arme



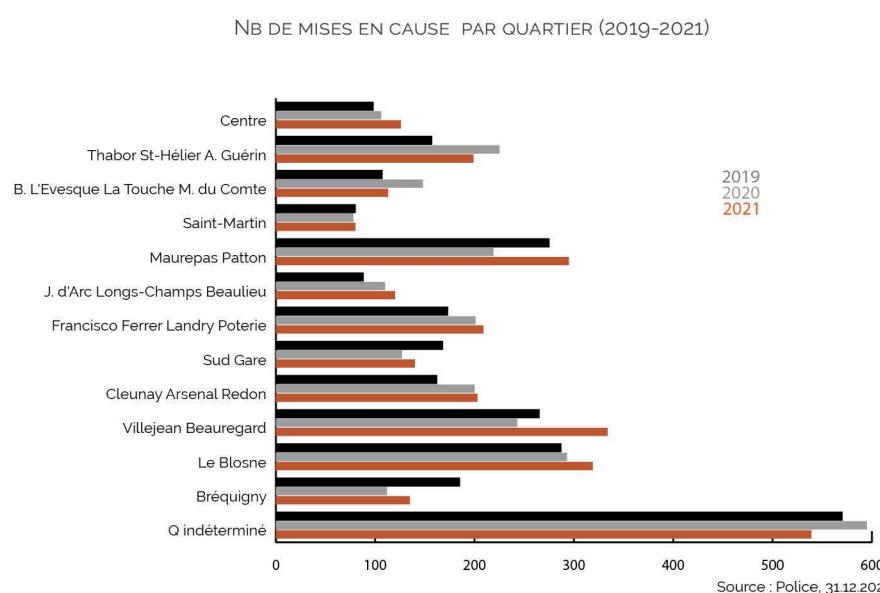
+ 40 faits soit + 41.7%
+ 20 faits
+ 13 faits
+ 7 faits

136 faits relatifs aux stupéfiants
/ 80 faits de consommation
/ 37 usage - revente
/ 19 trafics de stupéfiants

04_ LES PERSONNES MISES EN CAUSE

MISES EN CAUSE PAR TERRITOIRE

12 Quartiers Rennais



RAPPELS MÉTHODOLOGIQUES

La Police nationale recense les personnes mises en cause au moment de l'élucidation des faits. Dans ce cadre, le nombre de personnes mises en cause en 2021 peut se rapporter à des faits commis en 2021 sur la circonscription rennaise, mais aussi les années précédentes.

Les données présentées concernent les personnes mises en cause selon le lieu de domiciliation ; les personnes mises en cause pour un fait élucidé sont ici répertoriées au lieu de leur résidence. Cette source permet d'aborder au mieux les questions de délinquance locale et de prévention.

Une personne peut être comptabilisée plusieurs fois, les mises en cause se rapportent à des faits constatés.

Un même individu peut être concerné par plusieurs plusieurs mises en cause. Le poids des quartiers peut ainsi être soumis à de fortes variations d'une année sur l'autre.

2 812 mises en cause concernent des Rennais.

Les mises en cause non domiciliées dans un quartier concernent 19% des mises en cause des Rennais.

Le nombre de mises en cause marque une augmentation de +6% (+155 par rapport à 2020).

10 quartiers sur 12 connaissent une augmentation en 2021 ; elle est significative à Villejean (+37.4% ; +91 mises en cause) et à Maurepas (+34.7% ; +76 mises en cause).

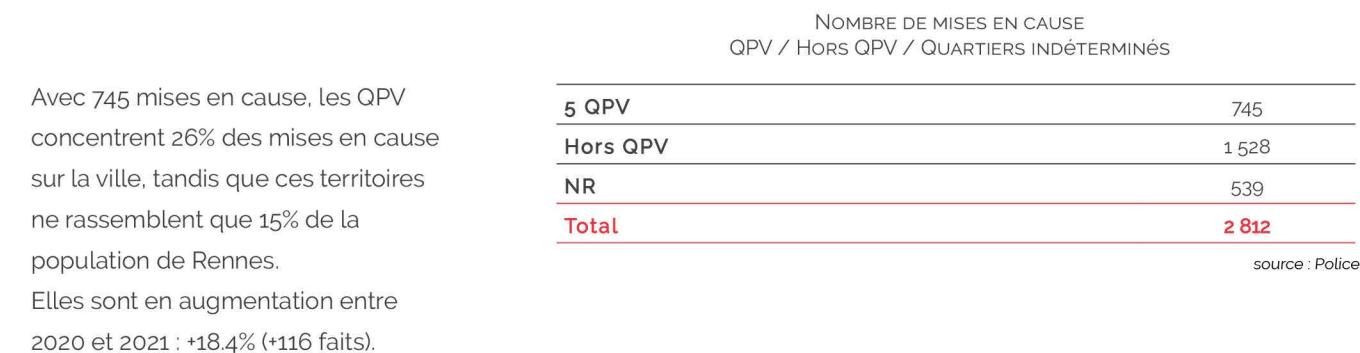
Deux quartiers sont en baisse : Thabor Saint-Hélier -11.6% (-26 faits) et Bourg l'Evesque la Touche Moulin du Comte -23.6% (-35 faits).

Les mises en cause non domiciliées sont en baisse en 2021 (-9.4% ; -56 faits). C'est sur ce «Quartier indéterminé» qu'on retrouve, les jeunes étrangers délinquants en errance.

A noter : les cas particuliers des quartiers Q02 et Q04, du fait des domiciliations (personnes sans domicile fixe sur le quartier Thabor Saint Hélier et des gens du voyage sur Saint-Martin).

MISES EN CAUSE PAR TERRITOIRE

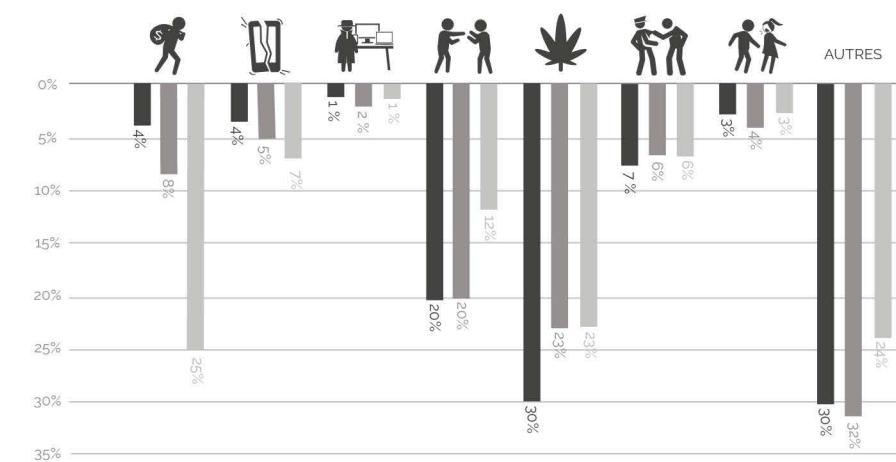
Quartiers Politique de la Ville



Avec 745 mises en cause, les QPV concentrent 26% des mises en cause sur la ville, tandis que ces territoires ne rassemblent que 15% de la population de Rennes.

Elles sont en augmentation entre 2020 et 2021 : +18.4% (+116 faits).

NOMBRE DE MISES EN CAUSE QPV/HORS QPV/QUARTIERS INDÉTERMINÉS

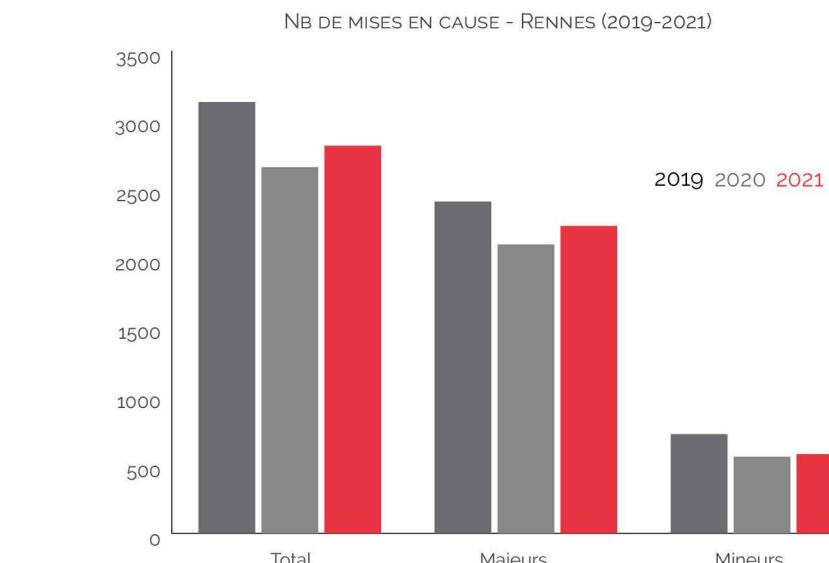


Catégories de faits - QPV

C'est essentiellement pour les faits relatifs aux stupéfiants que les mis en cause issus des QPV se distinguent par rapport aux autres quartiers.

Par contre la délinquance des personnes non domiciliées se tourne essentiellement vers les vols.

MISES EN CAUSE : ÂGE



NB DE MISES EN CAUSE EN 2021 (MINEURS/MAJEURS)

Quartiers de Rennes	mineurs	majeurs	ensemble	% mineurs
Q01 Centre	15	105	126	11.9%
Q02 Thabor Saint-Hélier Alphonse Guérin	43	156	199	21.6%
Q03 Bourg l'Évesque La Touche Moulin du Comte	15	98	113	13.3%
Q04 Saint-Martin	23	57	80	28.8%
Q05 Maurepas La Bellangerais	47	248	295	15.9%
Q06 Jeanne d'Arc Longs-Champs Beaulieu	24	96	120	20.0%
Q07 Francisco Ferrer Landry Poterie	23	186	209	11.0%
Q08 Sud Gare	10	130	140	7.1%
Q09 Cleunay Arsenal Redon	40	163	203	19.7%
Q10 Villejean Beauregard	91	243	334	27.2%
Q11 Le Blosne	73	246	319	22.9%
Q12 Bréquigny	36	99	135	26.7%
Q000 Q Indéterminé	135	404	539	25.0%
Total Rennes	575	2 231	2 812	20.4%

source : Police - 2021

Faits Mineurs / Majeurs

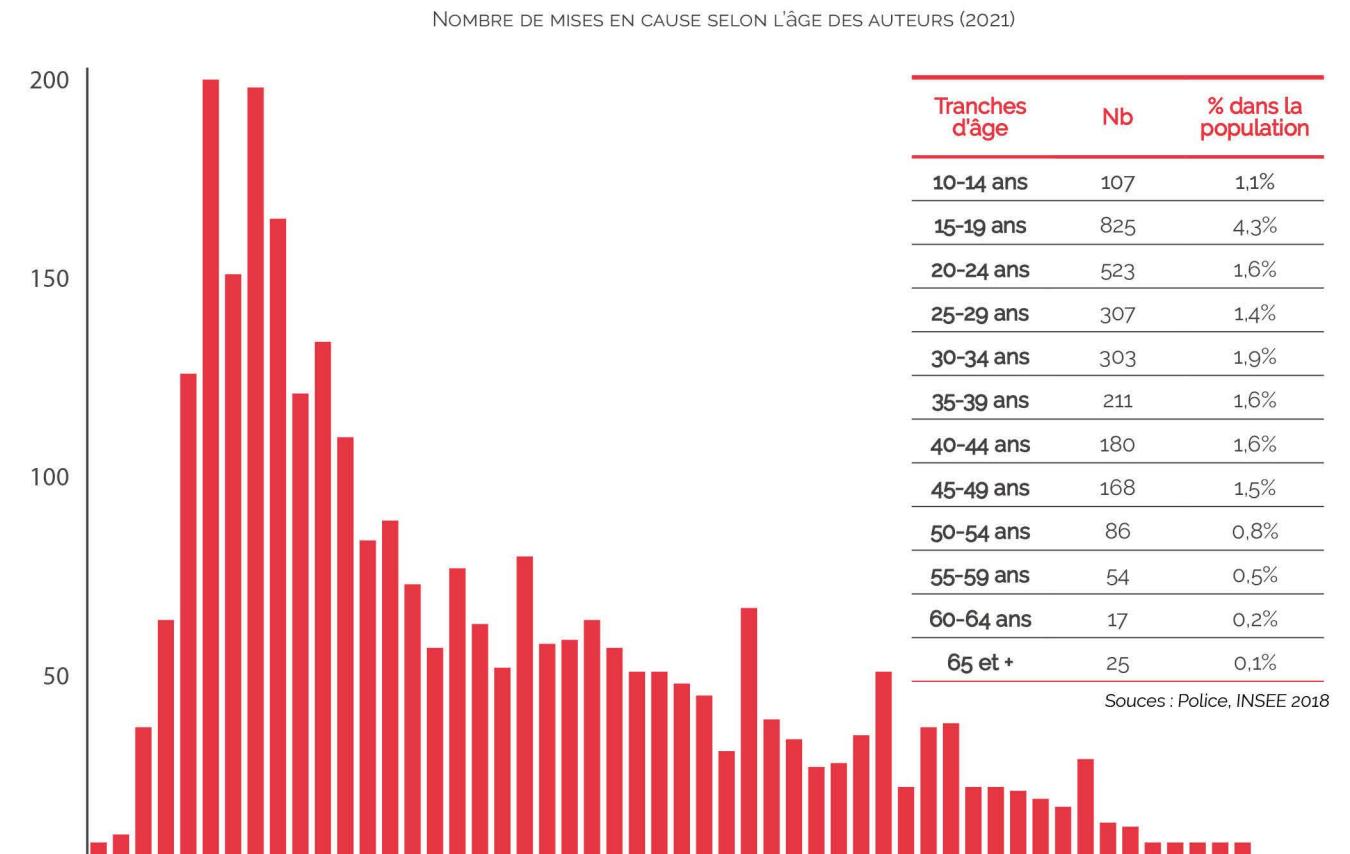
Après une baisse marquée en 2020, les nombres de mises en cause concernant les mineurs et les majeurs augmentent en 2021. La hausse est plus conséquente pour les majeurs (+6.4%, soit +135, contre +3.2% soit +18 pour les mineurs).

Le taux de mineurs parmi l'ensemble des mis en cause est de 20%. Ainsi la part des mineurs (ou supposés) est en

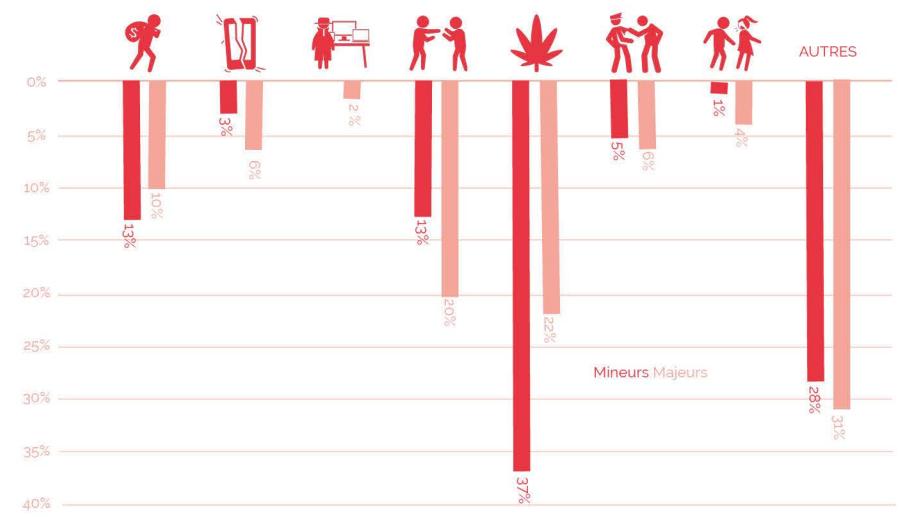
baisse en 2021 (elle était de 21% en 2020, 23% en 2019, 25% en 2018).

25% des mises en cause non domiciliées concernent des mineurs. Sont concernés ici des jeunes étrangers délinquants effectivement mineurs ou qui prétendent l'être. Cette part des mineurs dans le «Quartier indéterminé» est en baisse (elle était de 33% en 2020).

MISES EN CAUSE : ÂGE



CATÉGORIES DES DÉLITS DES MISES EN CAUSE MINEURS/MAJEURS



Faits Mineurs / Majeurs

Les tranches de 15 à 18 ans comptent chacune plus de 100 mises en causes; elles représentent 24% du total (663 mises en cause).

Toutefois une part non négligeable des mises en cause concerne les mêmes auteurs. Les faits des multi-récidivistes impactent ces données.

MISES EN CAUSE : MINEURS

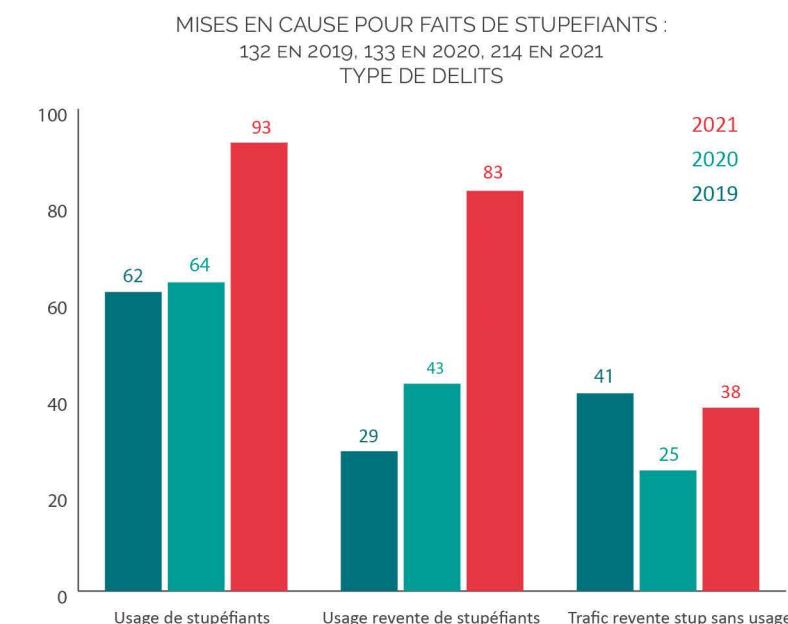
Mineurs concernant les faits relatifs aux stupéfiants

Plusieurs mises en cause peuvent concerner un même jeune (le jour même ou en cas de récidive sur l'année).

Pour rappel, la catégorie des stupéfiants traitée ici comprend : trafic - usage-revente - consommation - autres infractions à la législation sur les stupéfiants.

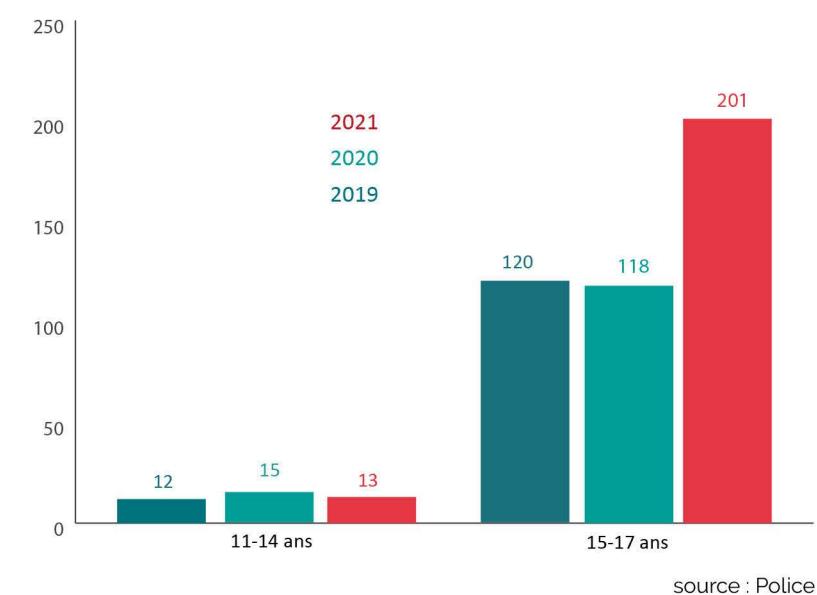
En 2021, 214 mises en cause pour une affaire de stupéfiants concernaient des mineurs soit une hausse de +61% en un an (+81 faits).

En 2021, la hausse porte principalement sur l'usage de stupéfiants et l'usage-revente. Le nombre de mises en cause pour le trafic revente sans usage a augmenté en 2021 mais reste légèrement inférieur à 2019.



MISES EN CAUSE POUR FAITS DE STUPEFIANTS :
132 EN 2019, 133 EN 2020, 214 EN 2021
TRANCHES D'AGE

Sur l'ensemble des faits :
13 jeunes ont 14 ans,
46 jeunes 15 ans,
81 jeunes 16 ans
et 74 jeunes 17 ans.

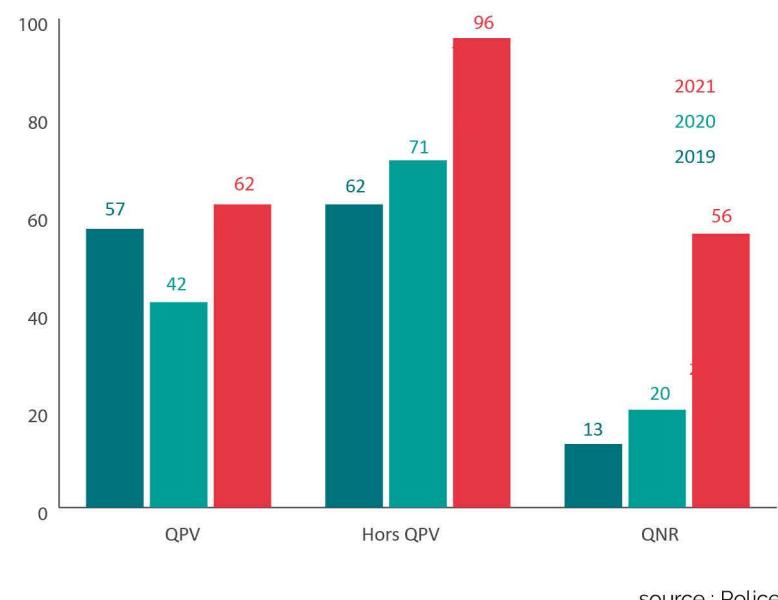


MISES EN CAUSE : MINEURS

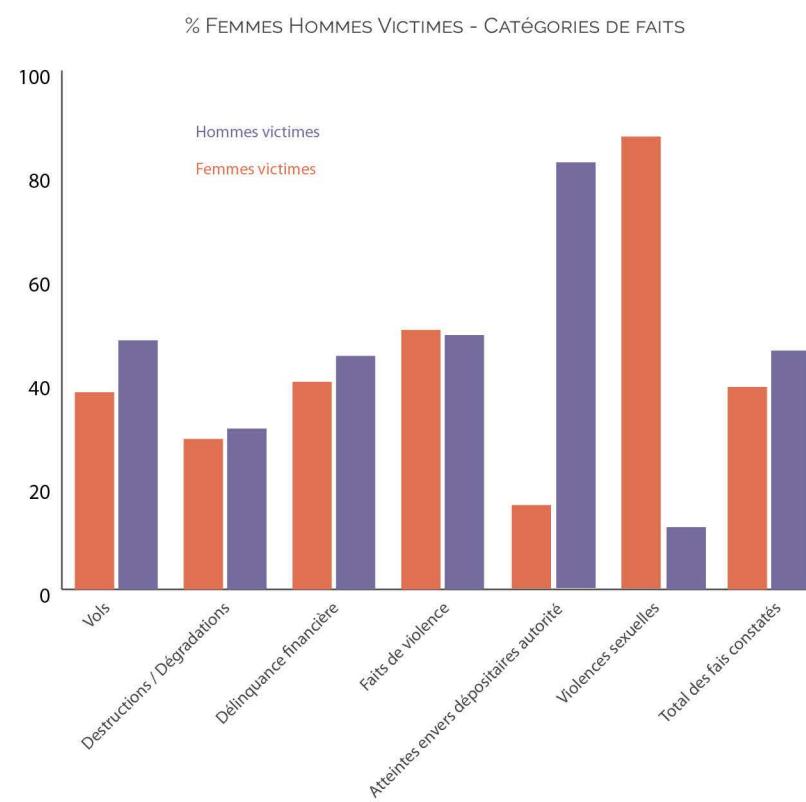
62 mises en cause pour des faits relatifs aux stupéfiants concernent des jeunes habitant les Quartiers Politique de la Ville. La part des mises en cause issue des QPV baisse (29% en 2021, 32% en 2020 contre 43% en 2019).

56 mises en cause de personnes mineures impliquées dans les délits relatifs aux stupéfiants n'ont pas de quartier de domiciliation ; il s'agit de Mineurs Non Accompagnés (MNA) ou d'individus se présentant comme tels. Leur part augmente fortement en matière de stupéfiants (26% des mineurs mis en cause en 2021, 15% en 2020, 10% en 2019).

MISES EN CAUSE POUR FAITS DE STUPEFIANTS :
132 EN 2019, 133 EN 2020, 214 EN 2021
TERRITOIRES QPV, HORS QPV, QUARTIERS INDETERMINES



05_ LES VICTIMES



% en 2021	Femmes victimes	Hommes victimes
Vols	38%	48%
Destructions/ Dégradations	29%	31%
Délinquance financière	40%	45%
Faits de violence	50%	49%
Atteintes serv. dépositaires autorité	16%	82%
Violences sexuelles	87%	12%
Total de faits constatés	39%	46%

source : Police

VICTIMES HOMMES & FEMMES

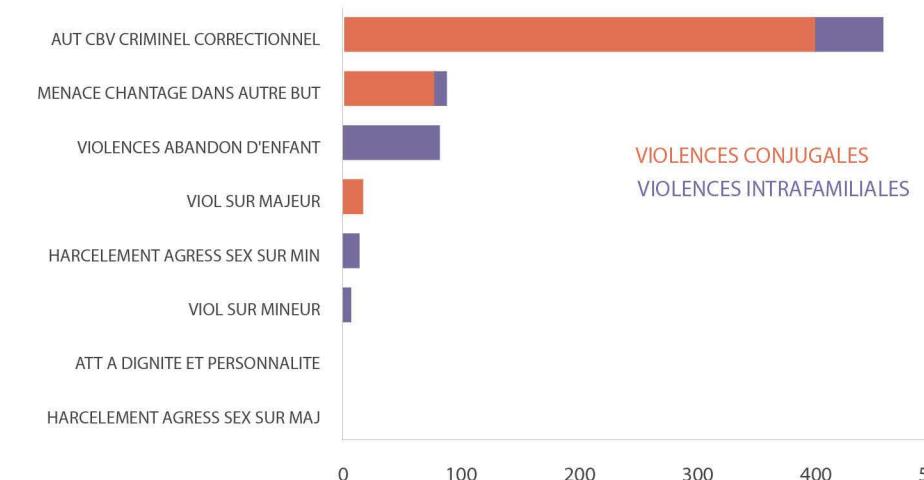
Les victimes sont soit des personnes physiques, soit des personnes morales (structures, institutions..). Ainsi les hommes et les femmes constituent 86% des victimes, soit 5 397 femmes et 6 354 hommes sur un ensemble de 13 722 victimes.

Si les hommes sont plus souvent victimes de faits de délinquance sur la plupart des catégories (ou peut-être déposent-ils plus plainte ?), les femmes sont à 87% victimes des atteintes et agressions sexuelles.

05_ LES VICTIMES

VIOLENCES INTRAFAMILIALES

NOMBRE DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES - RENNES - 2021



VIOLENCES INTRAFAMILIALES

642 victimes ont été concernées par des violences intra-familiales (VIF) à Rennes en 2021. Il s'agit majoritairement de violences volontaires. 76% des violences intrafamiliales sont des violences conjugales. En 2021, les VIF augmentent de +3% après une hausse de 25% en 2020.

2021	Conjugales	Total
Autre CBV criminel correctionnel	388	437
Menace chantage dans un autre but	74	87
Violences abandon d'enfant	0	73
Viol sur majeur	15	15
Harcèlement et agression sex. sur mineur	0	12
Viol sur mineur	0	secret stat.
Att. à dignité et personnalité	5	6
Harcèlement et agression sex. sur maj.	6	6
Menace chantage extorsion de fond	secret stat.	secret stat.
Tentative homicide autres motifs	secret stat.	secret stat.
Ensemble des violences intrafamiliales	490	642

* Secret statistique : la valeur est comprise entre 1 et 4

source : Police

06_ FOCUS LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Les violences intrafamiliales (VIF) recouvrent différentes formes: physiques, psychologiques, sexuelles, financières et économiques, administratives, numériques... Commises dans un cadre familial, elles sont particulièrement difficiles à révéler. À Rennes, comme sur l'ensemble du territoire national, ces victimes sont essentiellement des femmes (83% selon le chiffre Police sur la commune de Rennes).

Par ailleurs, les violences conjugales constituent une dimension des violences intrafamiliales, certainement la plus mise en évidence.

Mais il en existe d'autres : les violences conjugales ont un impact sur les enfants et constituent une forme de maltraitance à leur égard ; indépendamment des violences conjugales, des violences peuvent toucher spécifiquement les enfants (les violences éducatives) ; existent également des situations où un parent est victime de violences venant d'un enfant jeune adulte, parfois adolescent...

Interstats, le service statistique ministériel de la sécurité intérieure, observe une augmentation du nombre de victimes de violences conjugales enregistrées ces deux dernières années¹. Est posée l'hypothèse qu'il s'agit d'un

Somme toute, nul ne peut prétendre être en capacité de

possible effet positif du Grenelle des violences conjugales (fin 2019), qui a pu inciter les victimes à davantage déposer plainte et favoriser un meilleur accueil par les services de sécurité. D'ailleurs, il est observé nationalement que la part des violences intrafamiliales parmi les coups et blessures volontaires s'est particulièrement accrue depuis l'été 2019.

Sur le territoire rennais, on observe également une progression de ces violences. En 2020, le nombre de victimes enregistrées par les forces de Police a augmenté de 25% et de 3% en 2021.

Dans le rapport de l'Observatoire de la Délinquance et des Violences Sexistes et Sexuelles 2021, nous avions pointé ces évolutions et identifié différentes hypothèses. *Le contexte (crise sanitaire et confinement) a fragilisé des situations familiales qui ont pu basculer dans des formes de violence aigüe. La hausse est bien liée à la dégradation de situations intra-familiales. Et en même temps, il est également probable qu'une plus grande attention et mobilisation des pouvoirs publics (Police - Gendarmerie / Justice) sur ces questions (cf. Grenelle des violences conjugales fin 2019), aient permis la mise en lumière des situations jusqu'ici non révélées.*

Somme toute, nul ne peut prétendre être en capacité de

distinguer ce qui peut revenir aux différents facteurs explicatifs des évolutions. Par ailleurs cette question nécessiterait une recherche d'une vaste amplitude et pas seulement sur le territoire rennais.

Mais il s'agit ici de croiser les analyses de partenaires locaux (Parquet, Police, les associations ASFAD et CIDFF), sur les évolutions des 3 dernières années.

L'action du Parquet en matière de violences intrafamiliales

La politique pénale du Parquet s'est fortement développée en matière de VIF, à travers des procédures plus systématiques et un travail avec les partenaires. Des instructions précises ont été données par le Procureur de la République depuis 2019 pour qu'il y ait placement systématique en garde à vue pour toute procédure flagrante.

Le lien est fait rapidement avec l'Institut médico-légal pour l'établissement d'un certificat médical et l'attache est prise avec l'association d'aide aux victimes. Toute procédure avec caractérisation de faits de violence déclenche une réponse pénale. La gradation de cette réponse est faite en fonction de la gravité des faits et des antécédents du mis en cause.

Les services du Procureur de la République attestent de la mise en place d'une politique volontariste qui porte ses effets à plusieurs niveaux. Des éléments tangibles d'évolution n'ont pu être mobilisés à l'échelle du territoire de Rennes ou de Rennes Métropole. Néanmoins les chiffres à l'échelle de la juridiction du Tribunal Judiciaire de Rennes² mettent en évidence des évolutions significatives.

Le nombre de déférés peut être considéré comme un indicateur de suivi. Il donne une idée de l'activité pénale, plus les déferrals sont nombreux et plus les plaintes, les gardes à vue le sont également... Ce nombre est continuellement en hausse à l'échelle de la juridiction de Rennes:

Nombre de déferrals :

103 en 2018

138 en 2019 (année de changement de la politique pénale)

307 en 2020

334 en 2021

Source : Tribunal judiciaire de Rennes

Le parquet est fortement impliqué dans le suivi des victimes de VIF.

Dès lors qu'une interdiction de contacts ou de paraître au domicile de la victime est prononcée, les services du Procureur ouvrent un dossier de suivi. L'association d'aide aux victimes (SOS Victimes pour le territoire de Rennes et Rennes Métropole) est sollicitée pour l'accompagnement et

une évaluation vulnérabilité est proposée. Le Parquet observe une vigilance sur la situation, et ce, même si la victime ne souhaite pas de dispositif de protection. Cette dernière est tenue informée des évolutions de la peine (des éventuelles permissions de sortie de l'auteur) ; elle est recontactée à l'approche de la sortie de la détention de l'auteur. Enfin, elle peut changer d'avis et accepter un dispositif de protection précédemment refusé. Ces suivis et ces liens sont très rassurants pour les victimes. Ils s'inscrivent dans le temps long, à des différents moments clés, pas uniquement juste après l'audience. Les victimes peuvent ainsi cheminer, selon les étapes de l'affaire, par exemple, à l'approche de la sortie de détention.

Nombre de dossiers de suivis de victimes sur la juridiction du TJ de Rennes :

2016 : 20 dossiers

2017 : 45

2018 : 88

2019 : 70

2020 : 165

2021 : 162

Source : Tribunal judiciaire de Rennes

Plusieurs dispositifs de protection

sont à l'œuvre, sur le ressort du Parquet de Rennes, et permettent une gradation de la protection qui peut être définie selon la gravité du risque.

Lorsque les victimes le souhaitent, elles peuvent être inscrites auprès

de la Police (fiches App'elles) ou de la Gendarmerie (fiches SIP, Sécurisation des Interventions et de Protection), ce qui leur permet d'apparaître comme préalablement identifiées lorsqu'elles appellent le numéro Police secours.

Ces fiches constituent un 1er niveau de protection entre un suivi simple et la mise en place d'un Téléphone Grave Danger. Viennent ensuite les dispositifs de protection Téléphone Grave Danger (TGD) et Bracelet Anti-Rapprochement (BAR).

Toutefois la gradation peut être variable selon les situations, car au-delà de l'appréciation de la gravité de la situation, il s'agit de prendre en compte la victime, ses souhaits et son cheminement. Toutes n'acceptent pas nécessairement un dispositif TGD ou BAR, même si leur situation le nécessiterait.

Parc de TGD : 19 dont 14 attribués pour 6 mois (éventuellement renouvelables)

BAR : 8. À noter : cette mesure n'est pas attribuée par le parquet, le juge prononce la mesure et la suit (ce chiffre peut être augmenté en tant que de besoin).

Source : Tribunal judiciaire de Rennes

Un cercle vertueux

Cette posture institutionnelle, et dans sa continuité celle des forces de l'ordre, a indéniablement des effets en terme quantitatif sur le nombre de procédures. Au-delà, elle vient soutenir la libération de la parole : de plus en plus de faits

¹ Interstats Les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2020, N° 19 Novembre 2021

sont signalés à la Gendarmerie et à la Police.

Du côté de la Police

Les saisines des services spécialisées se font de manière multiple : prise de plainte, instruction du Parquet, intervention à domicile suite à appel au 17, information via la plateforme Internet, dispositif Porteurs de parole, commission rogatoire d'un juge d'instruction.

Le Groupe de protection des personnes vulnérables prend en charge les violences conjugales au sein de la Police ; il est composé de six fonctionnaires ayant reçu une formation spécifique sur les violences intrafamiliales.

Le travail judiciaire qui se fait sur instruction du Parquet, est précis en matière de VIF. Ainsi, les mains courantes pour ce type de faits ne sont pas enregistrées, mais font l'objet d'un PV de renseignement, même si la victime refuse de déposer plainte.

Pour un fait qui vient de se produire, et quand la Police est saisie dans les 24h après la survenue des faits, c'est une enquête de flagrance qui va être menée. Le code de procédure pénale donne dans ce cadre un pouvoir coercitif en matière d'enquête.

Les auditions se déroulent via un canevas travaillé au niveau national; le questionnaire d'audition permet

de recueillir une liste d'éléments précis sur la situation de la victime, sa vulnérabilité, les faits...

En parallèle, une grille d'évaluation du niveau de dangerosité est renseignée. Ce questionnaire est essentiel, car le passage à l'acte de l'auteur se fait souvent au moment où la victime exprime la volonté de partir.

Les Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie (ISCG) sont de mieux en mieux repérés et toujours plus sollicités. Leur activité est en constante augmentation.

En 2021, un second poste d'intervenant social a été créé pour le territoire de Rennes Métropole, en complément de celui existant au Commissariat de la Tour d'Auvergne, qui couvrait la zone Police depuis 2018.

L'impact du confinement

L'impact du confinement peut s'observer dans l'évolution du nombre de victimes de VIF enregistrées en 2020.

Selon l'ASFAD (accueil de jour, plateforme d'appel et Intervenant ISG), cet impact intervient en plusieurs temps : pendant le 1er confinement l'association observe moins de sollicitations (des accueils ont dû être fermés), une baisse des appels sur la plateforme violence est également observée. L'ASFAD formule l'hypothèse selon laquelle « la crise sanitaire a pu, lors du

confinement, limiter les appels téléphoniques des femmes victimes du fait de la présence au domicile de l'auteur des violences. Les modalités d'échanges ont pu s'opérer via les mails permettant un mode de communication plus discret ».

Les victimes ne se sentaient pas autorisées à solliciter de l'aide. Cependant dans un second temps, beaucoup plus d'appels et des demandes de mise en sécurité ont été enregistrés. Les effets de la communication (pharmacies, commerces) ont certainement porté.

Nb de nouveaux appels reçus au titre de la plateforme :

2019 = 685

2020 = 663

2021 = 965

Nb de mises en sécurité

2019 = 168

2020 = 196

2021 = 190

Source : ASFAD

Des invariants

Les mécanismes de l'emprise font que la victime fait plusieurs tentatives avant d'être réellement en capacité de s'extraire de la situation. Les allers-retours sont fréquents avant le départ définitif (on évoque 7 allers-retours en moyenne). La formation des différents acteurs est essentielle et permet de comprendre cette réalité qui peut être surprenante. Ces mécanismes d'emprise sont mieux connus, mieux intégrés.

Tous les milieux socio-culturels peuvent être concernés.

Cette observation est une constante des différents partenaires qui interviennent dans le champ des violences intrafamiliales. Toutefois le CIDFF signale que les femmes des catégories socioprofessionnelles supérieures sont moins souvent repérées. On peut imaginer qu'elles possèdent des ressources socio-économiques, des réseaux relationnels. Mais parfois, l'emprise peut également être telle pour ces femmes, qu'elles peuvent être coupées de leurs ressources et se trouver également dans un grand isolement.

Des femmes en très grande précarité, notamment lorsqu'elles sont migrantes nécessitent un accompagnement sur de nombreux volets, en premier lieu sur l'accès aux droits. Pour ces femmes la question de la langue pose des difficultés singulières, ne serait-ce pour énoncer ce qu'elles vivent, ce qui suppose la traduction d'un tiers de confiance.

Évolutions des profils

Les deux associations rencontrées (ASFAD et CIDFF) font des observations tout à fait convergentes sur l'évolution des profils des victimes confrontées à ces violences ces deux dernières années.

D'une part, elles relèvent la venue d'un public jusqu'ici très peu présent, peu visible : **des femmes de plus de 50 ans**, qui subissent des violences intrafamiliales depuis de nombreuses années. L'auteur de ces violences est le plus souvent le conjoint et il n'est pas rare que le facteur alcool soit présent. Mais il peut s'agir d'autres membres de leur famille, par exemple leur enfant adolescent ou jeune adulte. Sont également évoqués des contextes de violence liés au vieillissement du conjoint, avec l'émergence de formes de démences sénielles. La crise sanitaire a également été un déclencheur dans certains contextes familiaux (la vaccination des enfants, objet de désaccord, a pu constituer un autre motif d'affrontement) ; mais le basculement entre le conflit et la violence conjugale s'est opéré pour des personnalités fragiles psychologiquement.

En parallèle des publics plus âgés, est relevé une augmentation des situations de **jeunes femmes de moins de 25 ans**. L'ASFAD

mentionne des jeunes femmes en prise avec des situations de violences conjugales très dégradées.

Libération de la parole en lien avec des mouvements sur les réseaux sociaux

Après le mouvement #Metoo qui a enclenché une vague de libération de la parole des femmes à partir de

2017, le hashtag #Metooinceste a envahi les réseaux sociaux en 2021³. Le CIDFF atteste de l'augmentation significative de révélations de vécus d'inceste. Les mécanismes de l'amnésie traumatique sont désormais nettement mieux documentés scientifiquement et connus, il s'avère que les victimes de ce type de violences intrafamiliales parviennent à révéler ces faits souvent tardivement. La question du délai de prescription se pose dans un certain nombre de situations, rapporte le CIDFF.

La parole des victimes est de mieux en mieux prise en compte, ainsi elle émerge davantage, quand bien même, cette démarche demeure une épreuve, avec le risque que les plaintes n'aboutissent pas toujours.

De manière très concrète, ce sont de plus en plus de situations à prendre en charge, de femmes et d'enfants à héberger, à accompagner dans des processus singulièrement complexes.

Une période charnière

Concernant l'analyse des évolutions du nombre de VIF, la période récente est marquée par le croisement de plusieurs facteurs qui se cumulent, qui se conjuguent. Les améliorations dans l'accueil et le traitement des situations semblent impacter les chiffres. Le Grenelle des violences faites aux femmes, est venu entériner le mouvement inhérent à la société

³ #Metooinceste, ce mouvement sur les réseaux sociaux pour livrer des témoignages d'inceste, a été enclenché après la publication du livre de Camille Kouchner.

07_ FOCUS

LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

civile. Ce mouvement se poursuit et prend différentes formes.

. Enfin, les confinements et le contexte sanitaire ont accentué les situations familiales où la dimension violente était présente ou sous-jacente.

Il n'est pas possible d'identifier la part des différents facteurs. Mais nous pouvons repérer ce cercle vertueux lié à la meilleure prise en compte de ces situations, qui donne à voir peu à peu la dimension cachée de ce fléau. En conséquence, à mesure que cette parole émerge, le nombre de situations à prendre en charge ne fait qu'augmenter et les besoins croître, en termes d'intervention des forces de l'ordre et de la Justice, d'hébergement, d'accompagnement social et psychologique...

On peut s'attendre à ce que ces mouvements se poursuivent. Donc, à ce que les besoins continuent de croître... du moins tant que ces formes de violence resteront aussi présentes dans notre société.

Le féminicide intervenu en avril 2022 à Rennes, nous rappelle qu'il y a encore beaucoup à faire et que pour certaines victimes, notamment des femmes, c'est une question de vie ou de mort.

Par vagues régulières, on parle de harcèlement scolaire, au gré de ce qui est rapporté dans les médias. Un nombre très important de livres a été écrit ces dernières années à ce sujet. C'est une problématique qui préoccupe beaucoup, en particulier les parents, mais également l'ensemble des personnes qui travaillent en lien avec les enfants.

Dans les instances du CLSPD, et au-delà, les propos des professionnels évoquent une augmentation du phénomène. Mais est-ce bien la réalité ? C'est la question qui nous est posée, la question que nous avons posée à plusieurs professionnels (Education nationale : les référents harcèlement, les superviseurs en charge du déploiement du programme pHARe, le CPE du collège Échange ; les médiateurs à l'école d'OPTIMA ; les psychologues de l'UDAf pour le dispositif Stop Harcèlement).

La notion de harcèlement scolaire fait référence à une définition bien établie. Nous citons ici la définition qui figure sur le site *Education.gouv.fr* du Ministère de l'Education Nationale : *Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Cette violence se retrouve aussi au*

sein de l'école. Elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre.

Les 3 caractéristiques du harcèlement en milieu scolaire :
La violence
La répétitivité
L'isolement de la victime

Il y a bien sûr un accord des personnes interrogées sur la définition qui attire également l'attention sur l'impact sur la victime : la dégradation des conditions de vie de l'enfant.

La dimension de **l'intentionnalité** a été discutée. Elle peut être plus confuse en effet.

Il est partagé par les professionnels que l'intentionnalité de nuire n'est pas établie pour les jeunes enfants. C'est la raison pour laquelle, en maternelle, on ne parle pas de harcèlement. La capacité à repérer que l'on fait du mal se construit et se met en place progressivement, grâce à l'accompagnement des adultes. Les psychologues cliniciennes de l'UDAf situent ce moment autour de 7-8 ans.

Le cadre de la loi établit le caractère répréhensible de ces faits. Il a été complété avec la loi du 2 mars 2022 ; l'impact sur la victime constitue un élément constitutif de

l'infraction de harcèlement (article 222-33-2-2 du code pénal).

La prise en compte du harcèlement entre enfants, entre jeunes, par les adultes, par la société s'est faite progressivement et marque des étapes importantes ces dernières années.

Les parents sont certainement plus attentifs à ce que vivent leurs enfants, aux émotions et sentiments qui les traversent. Ils sont davantage à l'écoute et sont moins souvent enclins à considérer ces faits comme des chamailleries. Ils interviennent davantage auprès des enseignants et autres personnels éducatifs de la sphère scolaire. Ces derniers ont été également invités à prendre en compte cette réalité.

Ainsi la prévention et la lutte contre le harcèlement entre élèves est affichée comme l'une des priorités du ministère de l'Education nationale

Des dispositifs de l'Éducation nationale donnent corps à cette priorité.

Il existe des numéros pour aider les victimes de harcèlement et leurs familles :
Le 3020 : un numéro d'écoute et de prise en charge au service des familles et des victimes
Le 3018 en cas de

cyberharcèlement
Les numéros verts académiques de signalement des situations de harcèlement
337 référents «harcèlement» sont répartis sur tout le territoire national pour sensibiliser, accompagner et former. Ils supervisent et accompagnent les établissements dans le règlement des situations de harcèlement signalées, grâce la plateforme du 3020 ou grâce aux relais locaux ; ils assurent le suivi et facilitent le dénouement en étant un interlocuteur privilégié des familles.

La plateforme de traitement des situations de l'Education nationale avec son personnel pluridisciplinaire (conseiller technique du service social, inspectrice) est opérationnelle pour recevoir l'expression des familles, analyser, orienter, et accompagner l'établissement dans le traitement de la situation.

L'Education nationale déploie un programme de prévention du harcèlement à destination des écoles et des collèges : le dispositif pHARe. En 2021, il a été largement déployé sur l'académie de Rennes. pHARe (cf annexe) :

Il s'agit d'un dispositif de formation et d'intervention des personnels de l'Education nationale, qui s'appuie sur la méthode dite de

la « préoccupation partagée ». Ce dispositif est à l'intersection entre le repérage et la gestion des situations conflictuelles et le développement des compétences psychosociales. Indubitablement les deux vont ensemble. La formation des personnes ressources concerne le 1er degré comme le 2nd degré. Un début de déploiement dans les établissements a débuté cette année et va se poursuivre sur les années suivantes.

De la formation pour prévenir : tout ce qui est mené auprès des enfants et des jeunes en matière de compétences psychosociales permet de lutter contre le harcèlement et d'autres problématiques. En matière de développement des compétences psychosociales, le terreau rennais est riche de nombreux intervenants, notamment dans le secteur associatif, susceptibles d'intervenir.

Médiateurs à l'école dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV)

La lutte contre les situations de harcèlement fait partie des objectifs des médiateurs à l'école. Ils interviennent dans les QPV. Ils ont également en charge la lutte contre les conflits et la violence, la prévention et lutte contre les

situations d'absentéisme et de décrochage scolaire. Ils oeuvrent également à la promotion d'une culture de dialogue, de tolérance et de médiation dans les établissements du premier et second degrés.

Le dispositif «Stop harcèlement !» de l'UDAF35

Au-delà du repérage, des mesures pour stopper les situations de harcèlement et de la prévention, le travail thérapeutique à mener auprès des victimes, mais parfois également auprès des auteurs, relève de compétences bien spécifiques en matière de psychologie. Localement, le dispositif Stop Harcèlement a été mis en place en 2018 sous l'impulsion des associations de familles (UDAF).

Il semble que les personnes orientées présentent des situations particulièrement complexes, et que les partenaires considèrent n'avoir plus les ressources ou outils nécessaires lorsqu'ils les adressent à l'UDAF. La prise en charge concerne des situations détériorées et souvent installées depuis une longue période (plus d'un an). Les suivis sont donc nécessairement plus longs. Pendant la période sensible de l'adolescence, tandis que les parents ne sont pas les seules

figures d'attachement, l'exposition au harcèlement dans son groupe de pairs peut déboucher sur des formes de trauma complexe et d'attachement. Des recherches scientifiques montrent les dégâts provoqués par le harcèlement scolaire. Ces impacts peuvent être considérables et toucher la victime sur sa vie durant.

Le rôle essentiel de la formation

Il est parfois difficile de délimiter ce qui relève du harcèlement. Un conflit peut basculer ou non vers une dynamique harcelante. Par ailleurs, les phénomènes d'emprise font que c'est extrêmement difficile pour les victimes de parler, ne serait-ce qu'à leurs parents. Il n'est pas rare que des parents découvrent tardivement, parfois plusieurs années après, ce que leur enfant a vécu. Cela suppose une capacité à diagnostiquer la situation, à objectiver s'il s'agit de harcèlement ou non, d'en identifier les ressorts, le rôle des protagonistes, leurs fragilités qu'il s'agisse des victimes bien sûr, mais aussi des auteurs et parfois des témoins. Les dynamiques de harcèlement sont singulièrement complexes à débusquer et, de ce point de vue, imposent que les intervenants soient formés.

Au-delà du repérage, la prise en charge peut être délicate : il y a ce

qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire.

Par exemple, la médiation est dans la majorité des cas à proscrire. Les acteurs de la lutte contre le harcèlement que nous avons rencontrés, énoncent ce point avec clarté (dans certains cas, la médiation peut fonctionner, mais cela implique des prérequis :

comme dans toute médiation, le consentement des deux parties s'impose. Lorsque la personne victime a suffisamment d'aisance et d'ancrage, cette modalité peut être bénéfique).

Autre exemple : dans le traitement des situations, il n'est pas recommandé de parler de «harcèlement», mais plutôt de «suspicion de harcèlement».

Le traitement des situations presuppose une véritable formation des intervenants pour être en capacité d'agir et de mettre fin à la dynamique harcelante.

Pas de profil, pas d'établissement types

Le harcèlement scolaire se retrouve dans tous les univers socio-culturels.

Tous les quartiers peuvent être concernés.

Il n'y a pas d'établissements prédisposés, qu'ils soient publics ou privés.

La différence peut se situer sur

la manière dont les parents vont intervenir dans la situation, et interagir avec les autres parties concernées.

On observe que sur les territoires politiques de la ville, des dispositifs spécifiques comme les médiateurs à l'école sont de véritables ressources. C'est une différence notable.

Les filles comme les garçons sont concernées, mais la forme peut être différente (les garçons sont plus souvent impliqués dans des formes de violence physique).

Y a-t-il un lien entre les formes de discrimination et le harcèlement scolaire ? Les interlocuteurs observent que, dans la dynamique de harcèlement scolaire, une

différence caractérisant l'enfant victime est identifiée (son apparence physique, vestimentaire, quelque chose qu'il a fait ou qu'il a dit... ou qu'il n'a pas dit ou pas fait), mais cette différence est utilisée comme prétexte, comme porte d'entrée pour toucher le jeune visé.

La dynamique harcelante s'appuie sur d'autres ressorts, notamment la place des différents protagonistes dans le groupe.

Y a-t-il de plus en plus de harcèlement ?

Les avis des interlocuteurs sont partagés. Certains énoncent que

cela a toujours existé.

Selon les référents départementaux, l'évolution de la situation est difficilement quantifiable. Le nombre d'appels vers la plateforme ou de situations suivies est fluctuant et peut faire écho à des événements, des actions ponctuelles ou des documentaires diffusés dans les médias.

De ce fait, les données chiffrées ne montrent pas d'évolution interprétable et nette.

Comme d'autres formes de violences (violences intra familiales, violences faites aux femmes,...), il s'établit dans notre société qu'un phénomène existant depuis longtemps, n'est plus acceptable. Depuis plusieurs années, sont mises en place les conditions d'accueil et de traitements des situations de harcèlement scolaire. Cette prise de conscience à différents niveaux (individuel, sociétal, institutionnel) s'est traduite par le fait que des situations de harcèlement scolaire sont davantage dénoncées.

Comme pour d'autres formes de violences, la meilleure prise en compte de ces faits s'accompagne de la libération de la parole des victimes. Ces faits existaient mais étaient invisibles jusque-là, soit parce que les victimes ne pouvaient pas les dénoncer, soit

qu'ils n'étaient pas accueillis, pris en compte. Les familles se saisissent désormais de plus en plus des dispositifs existants.

Mécaniquement, on observe donc une augmentation du nombre de faits, comme on peut l'observer dans d'autres sphères relatives aux violences.

Une utilisation abusive de la notion de harcèlement ?

Tous les interlocuteurs s'accordent pour dire que la notion peut aussi être utilisée à tort et à travers. Comme si l'évocation de cette réalité permet aussi de déclencher la prise en compte d'une difficulté de manière plus efficace. De nombreuses situations énoncées comme «harcèlement» par les familles sont requalifiées par les intervenants.

Par ailleurs, le harcèlement scolaire a ceci de singulier qu'il concerne des enfants, des adolescents, parfois des jeunes adultes, des êtres en construction, en somme. Ce qui est pointé ici nécessiterait d'être étayé par des recherches psychosociales. Les enfants,

notamment, intègrent la notion du harcèlement dans leurs interactions entre eux et avec les adultes. Ils y font référence, parfois s'en réclament, en la rejetant ou en la brandissant. Une interlocutrice évoquait un échange avec un

animateur périscolaire qui disait «Maintenant à les entendre, les enfants sont tous harcelés !». Les médiateurs à l'école présents dans les écoles des quartiers des QPV observent que les enfants à un âge pivot (autour du CM1 - CM2) mobilisent davantage cette notion de harcèlement et que cela se poursuit sur les 1ères années du collège. *« Les adolescents ont vulgarisé le terme de harcèlement. Ils peuvent aisément déclarer à la cantonade « arrête de me harceler » ou « ce mec me harcèle ». »*

Cela fait partie de ce qui peut se jouer dans les relations quand on devient «grand». Ce vocabulaire s'est intégré à la socialisation des jeunes.

N'y a-t-il pas un risque de banalisation ?

Que faire avec cet énoncé « Eh bien maintenant tout est harcèlement » ? En banalisant le harcèlement, on risquerait de passer à côté des situations où il est réel, et même d'ignorer des situations de harcèlement dans des formes graves.

Là encore, le point d'ancrage est celui de disposer d'intervenants solidement formés. Il importe que les adultes qui vivent auprès des enfants dans la sphère éducative, de loisirs, familiale, puissent être en capacité de recevoir cette parole de manière juste. Quand cette parole

est énoncée que vient-elle dire ? Et effectivement s'il ne s'agit pas de harcèlement (une fois l'observation minutieusement faite), que viennent nous dire les enfants à cet endroit ? Quelle est cette interpellation aux adultes ?

En la matière, ces interpellations constituent des points d'entrée pour aborder cette question et travailler sur les compétences psychosociales. C'est ainsi que peuvent rebondir par exemple des médiateurs à l'école qui rétorquent « Eh bien oui, c'est quoi le harcèlement ? ». C'est l'occasion de rappeler la définition, que c'est puni par la loi, et de travailler avec les jeunes à identifier les véritables situations de harcèlement. Ce sont des occasions d'apporter des repères.

Faire la part entre ce qui relève du harcèlement et ce qui n'en est pas, est absolument essentiel. Les intervenantes de l'UDAF insistent sur le fait que n'importe quel enfant peut se retrouver en situation de victime, qu'il n'existe pas de profil-type. Mais elles attirent l'attention sur le fait qu'il peut être particulièrement difficile de repérer et interpréter une situation harcelante quand elle s'exerce à l'encontre d'un enfant ou d'un jeune qui, au sein de sa sphère familiale est confronté à des formes de

violence. La victime a pu intégrer une forme de dévalorisation. Elle a intériorisé ce qu'elle subit comme quelque chose de normal, elle se retrouve dans l'incapacité de s'en plaindre ou de le dénoncer. Les effets du harcèlement sont dans ces cas éminemment catastrophiques.

La psychologue assurant les consultations fait ici le constat suivant: le harcèlement semble, dans environ la moitié des cas (16 situations sur 30), s'avérer un symptôme, la manifestation d'un trouble plus large. Dans ces situations, les jeunes suivis ont tous connu des difficultés relationnelles antérieures dans l'enfance, voire précoces. Ces difficultés pourraient constituer un « terrain », une prédisposition parmi d'autres facteurs, à l'établissement de relations sociales complexes.

Bien sûr, cela est amplifié dans les situations où le harcèlement est long et répété (80% des jeunes ont connu cette année une situation de harcèlement entre 6 mois et un an, voire supérieure à un an.) Dans ce cas, nous voyons que les troubles et symptômes (idées suicidaires, passages à l'acte, automutilations, ...) s'accentuent et deviennent de plus en plus graves et ancrés.

(Source : Rapport d'activité 2021 du Service Questions de Parents, UDAF 35).

Des formes de harcèlement qui évoluent

Cyber-harcèlement

Le rôle d'internet, des réseaux sociaux, des jeux, de la communication digitale, n'est pas neutre.

-Cette forme de harcèlement renforce la possibilité que les actes se produisent en dehors de la sphère scolaire. À partir de ce moment, le harcèlement peut s'exercer 24h sur 24. La victime n'a plus d'espace-temps de repli pour se protéger, récupérer, mobiliser ses ressources.

-Le cyber-harcèlement permet de proférer des menaces et des insultes à distance, sur la toile, voire sous un pseudonyme. Le passage à l'acte est facilité.

-Des formes d'exclusion s'exercent de manière différente dans ces sphères (jeux en ligne, conversations ou groupes...), avec des formes encore moins lisibles pour les adultes.

-Il peut aussi impliquer une dimension d'escalade. Les menaces écrites doivent se réaliser, car il ne faut pas perdre la face.

Ces dernières années a émergé une forme de harcèlement bien spécifique: le cyber harcèlement avec une dimension de sexualisation.

Le revenge porn ou vengeance pornographique se caractérise par

un contenu sexuellement explicite qui est publiquement partagé en ligne sans le consentement de la personne apparaissant sur le contenu, dans le but de se venger.
(Source : [education.gouv](http://education.gouv.fr)).

Il apparaît que ce sont des filles qui sont essentiellement concernées par ces formes de harcèlement.

Néanmoins dans le cas des situations avec cyber harcèlement, des preuves écrites peuvent permettre le dépôt de plainte ; cette voie de résolution peut être davantage mobilisable.

En matière de cyber harcèlement, la déflagration et l'impact sur la victime ne sont plus liés à la durée dans le temps, mais au nombre de vues. L'espace-temps est altéré et il s'avère que même changer d'établissement, voire de département ne protège pas, comme cela a été observé dans certaines situations accompagnées par l'UDAF.

Des formes d'aggravation de la violence
À côté de la meilleure prise en compte et traitements des situations de harcèlement scolaire, du développement des compétences psychosociales en milieu scolaire, sont observées des formes d'aggravation de la violence. En la matière, l'UDAF accueille des

situations qui, sont pour l'essentiel, adressées par des professionnels. Il s'agit de situations fortement détériorées. Les situations prises en charge mettent en évidence une dimension de violence, parfois aggravée.

Ex : la mise en scène de l'enterrement d'une jeune fille. Autre signe de la gravité du côté des conditions de vie des victimes : pour l'UDAF dans 14% des situations accompagnées, le jeune est déscolarisé (CNED : 7%, aucun enseignement 7%).

N'est-il pas là aussi la manifestation de formes de violences présentes dans la société ?

Les enfants, les jeunes ne sont pas coupés du reste de la société. La question du harcèlement entre jeunes est le reflet de ce qui se passe dans la société, où des formes de domination et de violence sont à l'œuvre.

En réponse à la question « Y a-t-il plus de faits de harcèlement scolaire », deux réalités semblent coexister :

. une dimension favorable liée à une meilleure prise en compte des situations, au développement des compétences psychosociales. Pour autant, on a pu voir comment cette évolution favorable est appropriée, détournée par les jeunes, parfois les adultes pour interpeller ;

. d'autres dimensions moins favorables :

- Les évolutions des formes liées au cyber harcèlement, laissent les victimes sans repos. La montée en puissance du cyber harcèlement à connotation sexuelle doit également interroger.

- Une dimension très défavorable, avec l'aggravation de certaines formes de violence a été énoncée. Néanmoins, si ces situations les plus graves constituent la majorité des situations prises en charge par le dispositif « Stop harcèlement » de l'UDAF, on peut penser qu'elles sont résiduelles au regard de l'ensemble des situations qui se vivent dans le cadre scolaire, ou au-delà.

A la question « Y a-t-il des profils d'établissements ou de territoires plus concernés ? », la réponse est assurément négative.

Par contre, dans les établissements où un travail est réalisé en matière de prévention ou de traitement du harcèlement, les situations peuvent davantage s'exprimer et être prises en charge. Elles sont alors plus nombreuses et, dans ce cas, c'est une bonne nouvelle.

L'exposition à des situations de harcèlement impacte les enfants et les jeunes en construction qu'ils aient été victimes, mais aussi témoins ou auteurs. Pour

ces derniers, le risque de s'ancrer dans des processus délinquants où la violence est présente, est réel. Ces jeunes pourraient être concernés par la mise en place de dynamiques de violence dans la sphère familiale, ou en dehors, mais aussi par les addictions....

Ces échanges ont par ailleurs pointé un maillon manquant dans l'ensemble de la chaîne des interventions des partenaires : les dispositifs existent à l'interne de l'Education nationale, mais vers qui se tourner lorsque la situation n'est plus du ressort de la sphère scolaire ? **Apparaît un besoin d'articulation avec les univers en dehors de l'école, mais aussi de coordination de différents acteurs présents en dehors de cette sphère.**

Qu'est ce que le programme pHARe ?

Le programme pHARe est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des collèges fondé autour de 8 piliers :

1. Mesurer le climat scolaire.
2. Prévenir les phénomènes de harcèlement.
3. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
4. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
5. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
6. Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
7. Suivre l'impact de ces actions.
8. Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

En pratique :

- Tous les établissements doivent se doter d'ambassadeurs «non au harcèlement»
- Dans tous les établissements, les comités d'éducation à la santé, la citoyenneté et l'environnement sont mobilisés sur la question de la prévention du harcèlement, afin de dresser un état des lieux propre à chacun et de déterminer un plan d'action
- Les instances de démocratie scolaire – conseils de vie collégienne, conseils de vie

lycéenne – sont également, partout, invitées à s'emparer du sujet

- Les écoles et établissements doivent constituer une équipe pluri-catégorielle, qui sera formée à la prise en charge spécifique du harcèlement, et des modules en ligne seront mis à disposition des élèves.
- Les parents sont associés à cette démarche à travers des ateliers. En lien étroit avec les partenaires, les académies accompagnent les écoles et les établissements avec un plan de formation pour décliner cette ambition au service du bien-être des élèves et du respect d'autrui. Pour qu'en ensemble, nous luttions tous contre le harcèlement.

Un programme généralisé à la rentrée 2021

Après une phase d'expérimentation de deux ans dans six académies, le programme de lutte contre le harcèlement pHARe a été généralisé à la rentrée 2021. Tous les établissements et les écoles sont concernés.

L'expérimentation a montré que l'ensemble de la communauté éducative se mobilise avec des effets très positifs sur le climat scolaire, la sécurisation du cadre éducatif et l'implication des élèves

Le programme «pHARe» s'appuie sur plusieurs principes : mesure du climat scolaire, implication des personnels et formation d'une équipe ressource, contenus

de formation pour les élèves et collaboration avec les associations partenaires.

Un plan de formation et d'accompagnement sera proposé dans toutes les académies qui concertera les chefs d'établissements et directeurs d'école, les inspecteurs, les professeurs et l'ensemble des personnels éducatifs.

Bien sûr il est nécessaire que l'ensemble des personnels et des élèves soient mobilisés :

- Le conseil de vie collégienne, le conseil de vie lycéenne, le comité d'éducation à la santé et à l'environnement s'empareront de la lutte contre le harcèlement.

• Les «ambassadeurs harcèlement» seront systématisés dans les établissements.

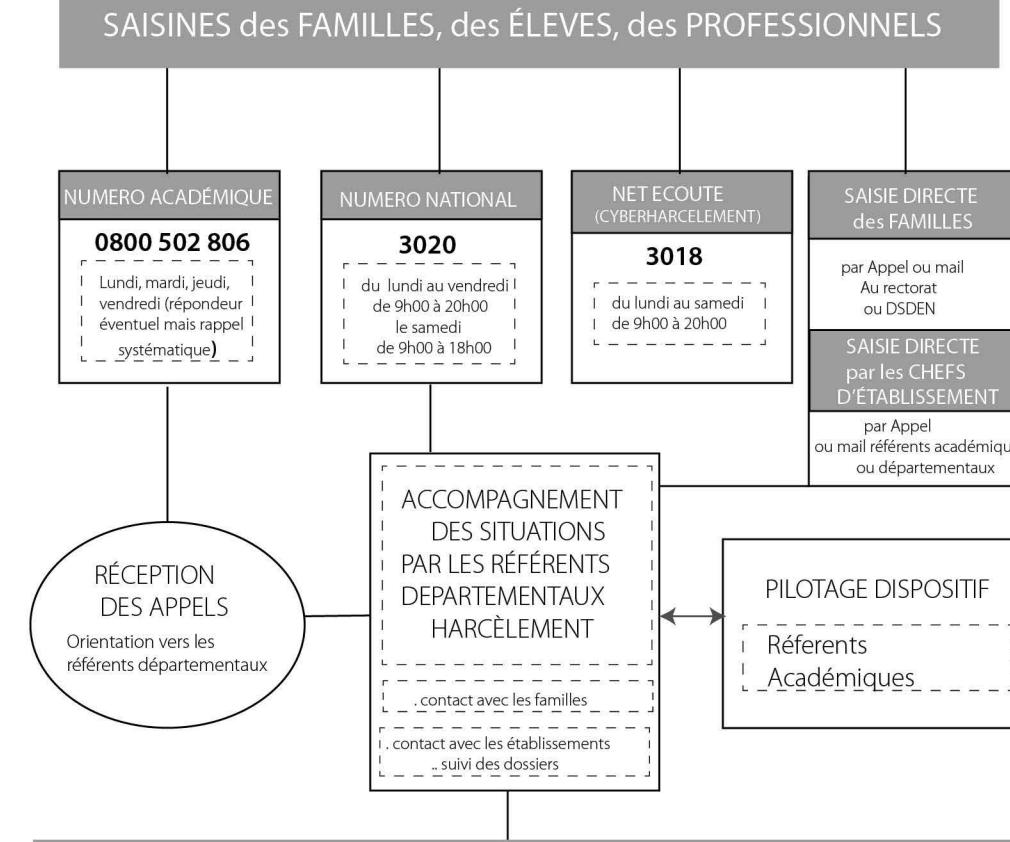
Au cœur du programme pHARe, une plateforme digitale dédiée à la lutte contre le harcèlement regroupe :

- tous les contenus éducatifs destinés aux ambassadeurs collégiens, aux élèves du CP à la 3e et aux adultes (parents, personnels)
- les outils de suivi pour les responsables de l'établissement et les superviseurs académiques
- une cartographie des actions à mener pour lutter contre le harcèlement et le cyberharcèlement

Source : <https://www.education.gouv.fr/non-au-harclement/phare-un-programme-de-lutte-contre-le-harclement-l-ecole-323435>

**DISPOSITIF DE LUTTE
CONTRE LE HARCÈLEMENT
ENTRE ÉLÈVES**

- . Deux référents académiques en lien avec la mission DGESCO*
. Une équipe de référents départementaux basés dans les DSDEN*



Stop Harcèlement en milieu scolaire

Stop Harcèlement

« Stop harcèlement en milieu scolaire» : une consultation spécifique pour les jeunes et leurs familles / des conférences à l'attention des parents et/ou professionnels

Dans l'ensemble de ses contextes d'intervention, les professionnelles du service ont été dépositaires de témoignages en lien avec des situations de harcèlement en milieu scolaire : des enfants/jeunes victimes, mais aussi des parents d'auteurs de harcèlement, des témoins, des professionnels confrontés à cette problématique et démunis quant aux réponses à y apporter... Devant la recrudescence de ces sollicitations, l'UDAF 35 a décidé de se mobiliser et de créer une réponse adaptée aux besoins de ces familles.

Permanences : le service Questions de Parents propose une permanence hebdomadaire, tous les mercredis de 9h à 17h, sur rendez-vous, assurée par une psychologue formée sur cette problématique. Elle s'adresse tant aux enfants/jeunes victimes qu'aux auteurs et aux témoins, parents et aussi fratries des jeunes concernés. La permanence est aussi ouverte aux professionnels qui sont confrontés à cette problématique.

(Source : <https://udaf35.fr/questions-de-parents-3/>).

Consultations STOP Harcèlement

Evolution de l'activité sur 4 ans :

	2018	2019	2020	2021
Nb de RV	145	222	237	241
Nb de personnes reçues	61	92	88	66

(Source : *Rapport d'activité 2021 du Service Questions de Parents, UDAF 35*).

Médiateurs à l'école

Médiateurs à l'école

Une action de médiation sociale au service du développement de la citoyenneté

La Médiation à l'Ecole a pour objectif de contribuer à la prévention et la lutte contre les situations de harcèlement, de conflits et de violence, à la prévention et la lutte contre les situations d'absentéisme et de décrochage scolaire et à la promotion d'une culture de dialogue, de tolérance et de médiation dans les établissements des premiers et seconds degrés.

Présent en transversalité dans et aux abords des établissements, le Médiateur à l'école, par ses actions et projets, participe à valoriser les potentiels des enfants et à renforcer l'expression citoyenne dès le plus jeune âge en privilégiant la coopération et le bien vivre-ensemble.

Une des missions du Médiateur à l'Ecole consiste à développer les liens entre les établissements scolaires et leur environnement et à consolider les relations école-famille-territoire.

Son action s'inscrit dans le projet d'école/d'établissement et se déploie en complémentarité avec celles des autres professionnels de l'Education Nationale et du territoire présents dans l'environnement des élèves (familles, communauté éducative, acteurs de proximité du territoire, services des collectivités...) et dans le respect des missions et périmètres d'intervention de chacun.

Médiateurs à l'école : Maurepas, Bréquigny, Le Blosne et Villejean

<https://www.optima.tm.fr/metiers/mediateur-a-lecole-2/>

l'apras

le social partagé



6 cours des Alliés – 35000 Rennes | tél. : 02 99 31 52 44 | contact@apras.asso.fr | www.apras.org